



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 21 janvier 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 janvier 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CE Service des infrastructures_voirie et transports - 1146799001

Approuver le Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées ainsi que les 5 projets recommandés par le comité de pilotage sur la base des critères de sélection fournis - Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Services des infrastructures, de la voirie et du transport afin de financer l'enveloppe globale pour le déploiement du Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées pour l'année 2015

12.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Services aux citoyens - 1145985001

Conclure avec la compagnie A Mourdoukoutas une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour la fourniture de nourriture aux détenus du Service de police de la ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13663 - (6 soumissionnaires) - (montant estimé : 338 371,43 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1144119005

Conclure avec Services Matrec inc., une entente-cadre collective d'une durée de 5 ans, avec l'option de 2 prolongations d'un an, pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques - Appel d'offres public 14-13692 - (2 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente : 349 696,46 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1143447002

Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée, pour la fourniture pour le groupe 2 et 3, sur demande, de divers véhicules légers - Appel d'offres public 11-11756 (montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 \$ et 1 101 984,30 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146603003

Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de 14 groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 26 novembre 2014, 8 h, à l'article 12.006

Dossier déjà inscrit à la séance du 5 novembre 2014, 8 h 30, à l'article 12.002

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.001

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1145897019

Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation - Montant de 3 303 214,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13744 - (3 soumissionnaires, 1 conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.006 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140457009

Accorder un contrat à la firme Le groupe Geyser inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1146745001

Accorder un contrat à la compagnie Bell Canada et Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services dans le cadre du PRR de la rue Clément dans l'arrondissement LaSalle - Somme maximale de 450 078,37 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - (Fournisseurs uniques)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 3 septembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.011

20.009 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1144822060

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro Inc., pour les travaux de planage, revêtement de chaussée et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 523 318,33 \$, taxes incluses (contrat: 449 918,33 \$ + incidences: 73 400,00 \$) - Appel d'offres public 283401 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1146848001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation - Somme maximale respective de 1 128 392,10 \$, 683 267,68 \$ et 470 537,92 \$ - Appel d'offres public No 14-13875 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146342004

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers - Dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 - (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 3 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.027

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1143751015

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin - Somme maximale de 1 416 232,16 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13786) - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.013 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145110010

Accorder un contrat à BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) Inc., LVM, Courchesne et Associés Inc. ainsi que DESSAU INC. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal - Somme maximale de 3 257 402,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13806 - (5 soumissionnaires)

20.014 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323001

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 m², situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour un loyer total de 203 056,22 \$ taxes incluses

20.015 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323006

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 m², situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour une dépense totale de 2 426 640,89 \$ taxes incluses

20.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.017 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146037005

(AJOUT) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour un prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, aux fins d'implantation d'un projet résidentiel à vocation sociale

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 7 janvier 2015, 8 h 30, à l'article 20.008

Ce dossier est en lien avec l'article 30.005

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1144039019

Autoriser la démolition d'un bâtiment situé au 1675, boul. Gouin Est, lot 2 494 708 du cadastre du Québec - Secteur significatif DD et Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Bureau de l'inspecteur général - 1140306001

Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les avocats et notaires des services centraux de la Ville et les personnes engagées en vertu d'un contrat de service professionnels pour ces services, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du greffe - 1153430001

Approuver les prévisions budgétaires et la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont - Autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Verdun , Direction des travaux publics - 1142198008

Autoriser un virement de 22 500 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour la construction et la livraison de 38 bancs de parcs de type Lafontaine dans le cadre du programme MADA

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140634003

(AJOUT) Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.017

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CG Service de l'environnement - 1141177001

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables»

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.002 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1156213001

Approuver le règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau de métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de la concertation des arrondissements - 1144631008

(AJOUT) Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 15 000 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624048

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146603003 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de 14 groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897019 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation - Montant de 3 303 214,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13744 - (3 soumissionnaires, 1 conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457009 - Accorder un contrat à la firme Le groupe Geyser inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 -(6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	12

CE : 10.002

2015/01/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/01/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 janvier 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier substitut
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 janvier 2015, en y retirant les articles 12.001, 20.008, 20.009, 20.013 et 40.009.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0002

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Data ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146133001

CE15 0003

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat cadre de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels, de gré à gré, avec CPA-ERP inc., fournisseur unique, dans le cadre de l'application SIMON, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1144838005

CE15 0004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9216-1264 Québec inc - ARTE, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de la gestion du réemploi de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 915,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13790;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1142937001

CE15 0005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 201 099,21 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à TNT 2 inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 075 039,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144822058

CE15 0006

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le transfert d'un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, du poste de dépenses incidentes au poste de travaux contingents dans le cadre des travaux de réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, dans le cadre du contrat accordé à Cusson-Morin construction Inc., majorant ainsi le coût de 329 792,35 \$ à 358 536,10 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 375 963,27 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146316002

CE15 0007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
- 2- d'approuver un projet d'entente de service entre Sa majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145841002

CE15 0008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 690 510,31 \$, taxes incluses, afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver des projets de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc.(lot 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3), équipes ayant obtenus le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13764 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc	Articles 1, 2 et 4	1 626 340,90 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils	Article 3	713 233,29 \$

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141035013

CE15 0009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, à des fins de bureau touristique, un espace d'une superficie d'environ 542 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 174, rue Notre-Dame Est, pour une période de 2 ans et 9 mois, à compter 1^{er} avril 2013, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 5 375 \$;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145840003

CE15 0010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014;
- 2- d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée d'un an et sept mois, à compter du 1^{er} juin 2014, des locaux situés aux étages et au sous-sol du 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat;
- 3- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 18 095 \$ et la dépense d'énergie pour un montant annuel de 4 500 \$;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1145840002

CE15 0011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » et d'approuver un budget de 570 000 \$ sur 3 ans aux fins de sa réalisation;
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'Innovation du Québec (ADRIQ) pour la sélection et l'accompagnement des PME;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140881002

CE15 0012

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2015, à la Société des chefs cuisiniers et pâtisseries du Québec, pour la participation les 27 et 28 janvier 2015, de M. Laurent Godbout au Bocuse d'or, à Lyon, en France ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1145175001

CE15 0013

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la tenue d'un concours par avis public pour le choix d'une œuvre d'art intégrée à l'édifice Gaston-Miron;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 849,87 \$, taxes incluses, pour les frais dudit concours;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146689001

CE15 0014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144784005

CE15 0015

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 36 750 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1140879004

CE15 0016

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 710 000 \$ en provenance des Autres postes budgétaires, soit 696 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et 13 400 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques du Service de la culture;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 743 000 \$ à partir de 2016, soit 726 900 \$ au budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et de 16 100 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques du Service de la culture;

Le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140810004

CE15 0017

Vu la résolution CA14 170430 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 1^{er} décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un virement budgétaire de 539 551,32 \$, en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour des travaux d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143942004

CE15 0018

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 28 du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier, accordant un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144582001

CE15 0019

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140390003

CE15 0020

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1140390006

CE15 0021

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1140390004

CE15 0022

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140390005

CE15 0023

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140390009

CE15 0024

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140390008

CE15 0025

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140390007

CE15 0026

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1140390011

CE15 0027

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1140390010

CE15 0028

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2015, des budgets 2015 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141159005

Levée de la séance à 9 h 35

70.001

Les résolutions CE15 0001 à CE15 0028 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1146799001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées ainsi que les cinq projets recommandés par le comité de pilotage sur la base des critères de sélection fournis. Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Services des infrastructures, de la voirie et du transport afin de financer l'enveloppe globale pour le déploiement du Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées pour l'année 2015.

Il est recommandé :

- d'approuver le Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées tel que défini au sommaire ci-joint;
- d'approuver les cinq projets de rues piétonnes ou partagées recommandés par le comité de pilotage sur la base des critères de sélection fournis et décrits au sommaire;
- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ conformément aux informations financières mentionnées au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-17 11:14

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146799001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées ainsi que les cinq projets recommandés par le comité de pilotage sur la base des critères de sélection fournis. Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Services des infrastructures, de la voirie et du transport afin de financer l'enveloppe globale pour le déploiement du Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

L'adoption de la *Charte du piéton* en 2006 marque un point tournant pour Montréal qui reconnaît ainsi la primauté des piétons dans l'espace urbain. En plaçant le piéton au cœur des priorités, Montréal souhaite favoriser la marche comme mode de déplacement privilégié et offrir aux Montréalais un environnement sécuritaire, convivial et propice à la réappropriation de l'espace public.

Adopté en 2008, le *Plan de transport* de Montréal renforce cette vision et énonce la volonté d'un meilleur partage de l'emprise publique. Les 14e et 15e chantiers du Plan visent respectivement la redéfinition de la place accordée aux modes motorisés ainsi que la consolidation du caractère piétonnier des quartiers montréalais par la piétonnisation de rues.

Montréal a la réputation d'être une ville vibrante où il fait bon marcher, de jour comme de soir. À preuve, dans les quartiers centraux, la marche est le mode de transport privilégié par plus de 40% des résidents pour les déplacements de courtes distances le matin. Par ailleurs, les déplacements utilitaires ne constituent qu'un des motifs qui poussent les Montréalais et les visiteurs à recourir à la marche puisque, que ce soit à des fins utilitaires, de balade ou touristiques, découvrir Montréal à pied demeure le moyen par excellence pour prendre le pouls des quartiers.

Puisque marcher c'est aussi s'arrêter, la Ville de Montréal mise sur l'énorme potentiel que représentent les rues locales pour créer davantage d'espaces publics de proximité. Conséquemment aux objectifs de densification, l'accessibilité à de tels espaces est un des défis avec lesquels les arrondissements doivent conjuguer années après année. La transformation de ces rues en rues piétonnes aura, notamment, pour effet de mettre en valeur les équipements collectifs, d'accroître la vitalité commerciale et de dynamiser la vie de quartier.

L'intérêt et la demande des citoyens pour la réappropriation des espaces publics est grandissante. Par la mise en place de ce programme, la Ville de Montréal souhaite accélérer

la mise en œuvre d'initiatives de piétonnisation pour redonner au piéton la place qui lui revient.

C'est pourquoi, le 25 septembre 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal mandatait la Direction des transports pour élaborer le contenu d'un programme visant l'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier et partagé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1418 – 25 septembre 2013 - Mandater la Direction des transports pour élaborer un programme d'implantation de rues et de zones à caractère piétonnier ou partagé.

DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal. Par son déploiement, la Ville souhaite mettre en place une démarche de soutien technique et financier qui se veut flexible et qui favorisera l'émergence d'initiatives de piétonnisation variées, propres aux différents milieux montréalais. Véritable laboratoire d'expérimentation, les projets soutenus dans le cadre de ce programme seront documentés et évalués afin de nourrir les connaissances en la matière.

Le programme vise les objectifs suivant :

- Transformer les rues en espaces publics et en lieux de rencontres animés imprégnés de l'identité des quartiers pour en stimuler la vitalité;
- Accroître progressivement la superficie de l'espace public dédié aux piétons pour encourager la pratique de la marche;
- Impliquer la communauté dans la transformation des espaces publics pour susciter l'adhésion des citoyens aux projets;
- Bâtir sur les réussites montréalaises et adapter des concepts d'aménagement reconnus ailleurs dans le monde aux besoins des arrondissements pour développer le savoir-faire.

Appel à projets

Un appel à projets a été lancé par la Direction des transports le 8 septembre 2014. Les arrondissements intéressés disposaient de cinq semaines pour déposer leur dossier de candidature. Puisque le déploiement du programme est orienté vers la mise en œuvre rapide d'actions porteuses, en déposant sa candidature, un arrondissement devait s'engager à réaliser les premières mesures temporaires dans l'année en cours.

Le 10 octobre, à la clôture de la période d'appel à projets, dix arrondissements avaient déposés un projet. Un taux de participation élevé, excédant les 50%, qui démontre que « *cet incitatif tombe à point nommé puisque l'arrondissement planifie actuellement l'implantation d'une zone piétonne permanente (...) qui s'inscrit tout à fait dans la logique d'intervention proposée* (extrait d'un dossier de candidature). »

Processus de sélection des projets

Un comité de pilotage, formé de professionnels des services centraux et occupant diverses fonctions à la Ville, a été mis en place. Le 22 octobre suivant, ses membres se sont rencontrés afin de procéder à la sélection des projets de l'édition 2015 et d'émettre leur recommandation au comité exécutif.

Les projets ont été analysés sur la base des critères suivants :

- le potentiel de piétonnisation du site d'intervention,
- la cohérence du projet et l'adhésion des parties prenantes,
- la pertinence, la qualité et la faisabilité du concept d'aménagement préliminaire dans son milieu d'insertion.

Pour plus de détails, veuillez consulter la grille de sélection des projets.

Mandat et composition du comité de pilotage

En plus de procéder à la sélection des projets, le comité de pilotage aura pour mandat de contribuer :

- au soutien technique aux arrondissements,
- à l'évaluation du programme,
- à la promotion du programme et la diffusion des avancées.

Le comité de pilotage est composé de représentants des directions ou divisions des transports; de l'urbanisme et développement économique; du développement économique et des initiatives stratégiques; du bureau de projets d'aménagement – grands parcs; du développement durable; des orientations, événements et pratique sportive et des Quartiers culturels.

Projets retenus pour l'édition 2015

Les cinq projets suivants ont été retenus par le comité de pilotage :

- RUE ONTARIO, l'extension de la Place Simon-Valois
Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- ESPACE BEAUBIEN, une voie piétonne partagée avec autobus et vélos
Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie
- PLACE DE CASTELNEAU, une place publique au cœur de quartier
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- RUE STANISLAS, un espace vert aux abords d'une école
Arrondissement Saint-Laurent
- AVENUE PARK-STANLEY, un lieu d'animation entre deux parcs
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Approche d'intervention privilégiée par le programme

L'enquête réalisée auprès des 19 arrondissements au printemps 2014 a permis de retenir une approche d'intervention inspirée de l'expérience et des besoins locaux. Elle s'appuie également sur un mouvement international de transformation des villes en faveur des piétons et s'inspire de plusieurs courants urbanistiques qui connaissent du succès tels que l'urbanisme tactique et les mouvements *Ciclovía* ou *Open Streets* et *Placemaking*.

La formule de financement privilégie la mise en place de mesures temporaires lors de la première année des projets, ce qui permettra par la suite d'évaluer l'utilisation des nouveaux aménagements ainsi que le niveau de satisfaction des citoyens en vue de la transformation pérenne de la rue en rue piétonne.

2014 Dépôt des candidatures et conception des projets

2015 Implantation de mesures temporaires (projet pilote)
Évaluation du projet

2016 Implantation de mesures temporaires (poursuite du projet pilote) ou permanentes
Évaluation du projet

2017 Implantation de mesures permanentes

Soutien technique pour la planification et l'aménagement des sites

La Ville de Montréal (Direction des transports) offre aux arrondissements, dont les projets seront sélectionnés, un soutien technique afin de les conseiller en matière de planification, d'acceptabilité sociale, d'analyse du milieu ainsi que lors de la conception des aménagements et du mobilier urbain durant la phase d'élaboration et de conception de leur projet.

Afin de bâtir sur les réussites et de faire rayonner nos expériences, la Ville de Montréal (Direction des transports) coordonnera :

- la documentation et l'évaluation des projets avant et après leur réalisation pour en mesurer les impacts;
- la diffusion des bonnes pratiques afin qu'elles deviennent des sources d'inspiration.

L'approche d'évaluation permettra aux projets ainsi qu'au programme de faire l'objet de réajustements continus.

Soutien financier pour la réalisation des études et la mise en œuvre du projet

Pour cette première année, il est proposé que les arrondissements dont le projet a été retenu recevront une aide financière équivalente à 50% des coûts du projet jusqu'à concurrence de 100 000\$.

Le financement alloué pourrait être attribué :

- à la planification du projet (coordination, concertation et consultation publique, étude de circulation et d'impacts économiques);
- à l'aménagement du site (signalisation, affichage, installations artistiques, mobilier urbain, aménagement paysager, éclairage, etc.);
- aux communications avec les citoyens et les parties prenantes relatives au projet.

Pour assurer la pérennité des interventions de piétonnisation et l'atteinte des cibles du programme, il est souhaitable que les sommes accordées aux arrondissements sélectionnés soient reconduites les deux années suivant la mise en place d'aménagements temporaires. Conditionnellement aux disponibilités budgétaires, les arrondissements sélectionnés pourront représenter une demande pour la poursuite d'un même projet afin de permettre l'implantation de mesures permanentes. Un projet ne pourra cependant jamais être subventionné plus de trois ans.

Pour les années subséquentes, à la lumière des décisions de nos instances, nous soumettrons une version bonifiée du présent programme.

Pour plus de détails, veuillez consulter le document de programme.

JUSTIFICATION

La création d'espaces publics de proximité et l'amélioration de l'expérience de marche des citoyens semblent être une préoccupation partagée par la majorité des arrondissements

montréalais. En ce sens, leur fort intérêt pour la piétonnisation de rues locales et l'implantation de rues partagées a été mesuré suite à l'analyse des résultats de l'enquête réalisée au printemps dernier. En effet, une douzaine d'arrondissements mentionnaient avoir un ou plusieurs projets à différents stades de planification. Une grande part de ces projets découlent de démarches de planification locales cohérentes avec les orientations de la Ville (plan d'urbanisme, plan particulier d'urbanisme, plan local de déplacement, etc). Une analyse préliminaire des projets présentés par les arrondissements permettait d'estimer qu'une majorité d'entre eux avaient le potentiel d'être mis en œuvre dès 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est envisagé que, pour l'année 2015, ce nouveau programme dispose d'une enveloppe de 500 000\$.

Le montant sera réparti de la sorte :

Soutien financier

- Rue Ontario, *Mercier-Hochelaga-Maisonneuve* 100 000\$
- Rue Beaubien, *Rosemont-La-Petite-Patrie* 80 000\$
- Rue De Castelnau, *Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension* 100 000\$
- Rue Stanislas, *St-Laurent* 63 500\$
- Avenue Park-Stanley, *Ahuntsic-Cartierville* 100 000\$

Soutien technique

- Conception, évaluation, promotion 56 500\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En poursuivant l'objectif d'accroître progressivement la superficie de rue transformée en espace public dédié aux piétons et en lieux de rencontres animés, le présent programme s'inscrit également en cohérence avec plusieurs des orientations en matière de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui visent à :

- améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le programme est approuvé, les impacts seront significatifs tant pour la Ville que pour les citoyens.

- Augmentation du nombre d'espaces publics de proximité;
- Augmentation de l'animation urbaine stimulant la vie de quartiers;
- Amélioration de la sécurité, de la convivialité et réappropriation de l'espace public;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens, de la qualité de l'environnement et du bilan de santé publique de la collectivité montréalaise;

Une fois ce programme approuvé, les actions qui en découleront s'ajouteront au bilan positif de Montréal afin de reconnaître la primauté des piétons dans l'espace urbain tel que stipulé dans le Plan de transport.

Si le programme est refusé, il est envisageable que certains des projets de piétonnisation mentionnés par les arrondissements soient retardés ou ne voient pas le jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre Annonce publique des projets sélectionnés

Novembre Démarrage des projets

Novembre à février Élaboration et conception des projets

Printemps Évaluation pré-projet

Été Mise en œuvre des projets de piétonnisation

Été et automne Évaluation des projets

Automne Promotion des pratiques inspirantes issues des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André LECLERC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène ARMAND
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-25

Serge LEFEBVRE
Chef de division transports actifs et collectifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Direction des transports par intérim

Approuvé le : 2014-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-17

CE : 12.002

2015/01/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145985001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Soutien aux enquêtes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la compagnie A Mourdoukoutas une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour la fourniture de nourriture aux détenus du Service de police de la ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13663 - 6 soumissionnaires - 338 371,43\$, taxes incluses

Il est recommandé :

de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de nourriture aux détenus du Service de police de la ville de Montréal;

d'accorder à la compagnie A Mourdoukoutas, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13663 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;

d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets au sein des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-13 12:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145985001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Soutien aux enquêtes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la compagnie A Mourdoukoutas une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour la fourniture de nourriture aux détenus du Service de police de la ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13663 - 6 soumissionnaires - 338 371,43\$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Conclure un contrat de service suite à l'appel d'offres public 14-13663 pour la distribution des repas aux détenus des 4 centres opérationnels ainsi que la détention de la cour municipale pour le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) d'une durée de deux (2) ans.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) procède quotidiennement à l'arrestation d'environ 120 individus, et de ce nombre, quelques 62 contrevenants sont incarcérés chaque jour. Par conséquent, le Service doit s'assurer de fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues.

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres publique pour l'acquisition d'un service de traiteur pour le SPVM, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13663.

L'appel d'offres a été annoncé le 2 juin 2014 dans le journal La Presse et sur le site SÉAO. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 18 juin 2014. Il y a donc eu un délai de 15 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Lors du processus, sept (7) firmes se sont procuré le cahier de charges et six (6) ont déposé une soumission.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Aucun addenda n'a été émis pendant le processus d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0219 - 21 juin 2012 - Octroyer un contrat à l'OBNL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2014 pour un montant total de 499 603.16\$, taxes incluses (de gré à gré).

CG10 0182 - 10 mai 2010 - Octroyer un contrat à l'OBNL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2010 au 31 mai 2012, pour un montant total de 524 728,28 \$, taxes incluses (de gré à gré).

DESCRIPTION

Assurer à l'ensemble des unités de détention du SPVM un service de traiteur afin de fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues Cet offre de service sera d'une durée de deux (2) ans.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs de cahier de charges et six (6) soumissions dont six (6) conformes administrativement. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. A. MOURDOUKOUTAS (9200-6774 QUÉBEC)	338 371.43 \$	-	338 371.43 \$
2. CUISINE FRAÎCHEUR URBAINE	365 016.88 \$	-	365 016.88 \$
3. FOURCHETTE & CIE CUISINE COMMUNAUTAIRE	407 063.24 \$	-	407 063.24 \$
4. RESTO PLATEAU	465 230.00 \$	-	465 230.00 \$
5. LES CUISINIERS PASSIONNÉS	503 877.94 \$	-	503 877.94 \$
6. EXCELPRIX GROSSISTE EN ALIMENTATION INC.	634 662.00 \$	-	634 662.00 \$
Dernière estimation réalisée			460 602.91 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			452 370.25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) X 100			33.69 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (La plus haute conforme – la plus basse conforme)			296 290.57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((La plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100			87.56 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme – l'estimation)			(122 231.48 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme – l'estimation) / l'estimation) X 100			(26.54%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse – la plus basse)			26 645.45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) X 100			7.87 %

Ci-joint le tableau de prix détaillé soumis par la Direction de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

Dans l'intervalle, un contrat de gré à gré a été signé avec Resto Plateau, du 1er juin au 31 octobre 2014, le SPVM ayant l'obligation de fournir un repas aux détenus. Il en a été décidé ainsi, après consultation avec l'Approvisionnement, vu les exigences du SPVM en terme d'enquête de sécurité pour les firmes qui fréquentent les bureaux du SPVM, les délais prolongés pour enquêter une nouvelle entreprise et la nature du service public. De plus, l'entreprise d'insertion sociale Resto Plateau est un OBNL (organisme à but non lucratif) et conformément à la loi sur les cités et villes, il est permis d'octroyer un contrat de gré à gré, sans limitation de la dépense. Cet organisme déjà enquêté répondait aux exigences du SPVM en terme d'enquête de sécurité et à notre obligation de fournir des repas.

Depuis que nous savons que la compagnie A. Mourdoukoutas, plus bas soumissionnaire

conforme, est recommandée, après étude de son enquête de sécurité. Nous envisageons de proposer un contrat pour une dépense inférieure à 25 000 \$, conformément aux règles de délégation en vigueur dans l'octroi de contrats gré à gré, pour les mois de novembre, décembre 2014 et janvier 2015 afin de rencontrer notre obligation de fournir des repas aux détenus en attente de l'adoption du contrat par le comité exécutif de la ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 338 371.43\$ qui sera à même le budget de fonctionnement prévu à cet effet. L'engagement des fonds se fera ponctuellement par bon de commande dans le système SIMON à la réception de la facture à la fin de chaque période d'un (1) mois.

La dépense concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un tel contrat, notre obligation légale envers les soins attribués aux détenus ne serait pas respectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cas du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'un contrat de service suite à l'adoption de la résolution par le comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy O OUELLET
Inspecteur police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-29

Bernard LAMOTHE
Assistant Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint

Approuvé le : 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-12-11



Dossier # : 1144119005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Services Matrec inc., une entente-cadre collective d'une durée de cinq (5) ans, pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques, suite à l'appel d'offres public # 14-13692 - Montant estimé de l'entente : 349 696,46 \$ (2 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente- cadre collective, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques ;
2. d'accorder à Services Matrec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres # 14-13692 et au tableau de prix reçus ci-joint ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-09 15:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144119005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Services Matrec inc., une entente-cadre collective d'une durée de cinq (5) ans, pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques, suite à l'appel d'offres public # 14-13692 - Montant estimé de l'entente : 349 696,46 \$ (2 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente- cadre collective pour une période de cinq ans pour la location et le transport de toilettes mobiles, portatives et chimiques.

La période de validité des soumissions était de 120 jours du calendrier. Quelques firmes spécialisées évoluent dans ce domaine qui a connu une certaine restructuration dans les dernières années. Le marché est constitué de plusieurs petites entreprises locales et de trois joueurs plus importants dans la région de Montréal. L'appel d'offres a été sur le marché durant 21 jours; soit du 6 au 27 octobre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 2087 - 16 décembre 2009 - Octroi de l'entente précédente à Services Matrec inc., suite à l'appel d'offres public 09-11111 (376 438,12 \$)

CE07 1094 - 04 Juillet 2007- Autoriser la cession de contrat en faveur de RCI environnement inc.

CE04 1865 - 29 Septembre 2004 - Octroi de l'entente précédente à Services sanitaires Gaudreau inc., suite à l'appel d'offres public 04-8160 (424 481,36 \$)

DESCRIPTION

Location, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 60 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la fin présumée de fin de contrat et suite à une entente intervenue entre les deux parties, le

présent contrat pourra être prolongé annuellement pour un maximum de deux prolongations.

JUSTIFICATION

Ces équipements sanitaires sont requis dans le cadre de diverses activités communautaires et courantes tenues sur le territoire de la Ville de Montréal.

La conclusion de l'entente- cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 376 438,12 \$, incluant les taxes, pour les 60 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation selon les prix unitaires soumis du plus bas soumissionnaire conforme, lors du contrat précédent et les prix observés sur le marché actuellement.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne figure pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA ni sur celle du DGEQ et sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes(LPNC).

Soumissions conformes	Total
Services Matrec inc.	349 696,46 \$
Kelly Sani-Vac inc.	373 046,45 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	376 438,12 \$
Coût moyen des soumissions reçues	361 371,46 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	3,34%
((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	23 349,99 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	6,68%
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	(26 741,66 \$)
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	-7,10%
((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)	23 349,99 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	6,68%
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les locations seront effectuées sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente, on remarque une variation à la baisse d'environ 7,10 % des tarifs pour la location de ces toilettes portatives.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de service pour la location, la livraison de toilettes mobiles, portatives et chimiques. Les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente. Cette entente pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non- renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement pour ce produit en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente et des modalités de location convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'une entente- cadre suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services Institutionnels

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no. 14-13692

Titre : LOCATION ET LIVRAISON DE TOILETTES MOBILES, PORTATIVES ET CHIMIQUES

Description et usage : Fournir sur demande le service de location et de livraison de toilettes mobiles, portatives et chimiques

Date de lancement : 6 octobre 2014

Date d'ouverture : 27 octobre 2014

**Preneurs du cahier des charges (2) :
Services Matrec inc.
Kelly Sani- Vac inc.**

Soumissionnaires (2) :

Services Matrec inc.
Kelly Sani- Vac inc.

Analyse des soumissions :

L'offre du plus bas soumissionnaire, Services Matrec inc. est conforme. Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Remarques :

Services Matrec inc.

Montant de l'offre : 304 150,00 \$ + TPS(5 %) 15 207,50 \$ + TVQ(9,975 %) 30 338,96 \$ = 349 696,46 \$

Adjudicataire recommandé :

de conclure avec Services Matrec inc. suite à l'appel d'offres public # 14-13692, une entente cadre pour la fourniture de service de location et livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques aux coûts unitaires de sa soumission; cette entente cadre est d'une durée de (5) ans à compter de la date de l'adoption de la présente résolution et suite à l'émission de l'entente;

d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-05

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement niveau 2

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1143447002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 \$ et 1 101 984,30 \$ taxes incluses).

Il est recommandé:

1. Au Conseil d'agglomération :

D'accorder aux firmes Fortier Auto (Montréal) ltée et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), la prolongation de l'entente-cadre pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 30 janvier 2017, pour la fourniture sur demande de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine) à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (CG12 0013).

D'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-09 09:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143447002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) Itée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 \$ et 1 101 984,30 \$ taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la prolongation des ententes-cadres, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres public 11-11756.

En 2011, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres résultant par l'octroi de deux (2) ententes-cadres d'une durée de trois (3) ans pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine) avec une option de prolongation pour une période supplémentaire de deux (2) ans selon les mêmes termes et conditions. Le document d'appel d'offres était composé de trois groupes. Les besoins étaient exprimés par l'entremise de cinq devis techniques décrivant les véhicules légers les plus représentatifs du parc de la Ville de Montréal.

L'adjudication était effectuée par groupe, au plus bas soumissionnaire conforme.

Groupe 1 — Fortier Auto (Montréal) Itée
Fourgonnettes utilitaires, marque Ford, série Econoline

Groupe 2 — 7265930 Canada inc. /Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)
Véhicules utilitaires/multisegments, marque Dodge, série Journey
Camionnettes, marque Dodge, série RAM

Groupe 3 — Fortier Auto (Montréal) Itée
Châssis cabine d'équipe (4 portes/6 places), marque Ford, série F châssis cabine

La validité des ententes se terminera le 30 janvier 2015.

Le marché automobile a connu de nombreux bouleversements au cours des dernières années. Dans la foulée des restructurations survenues dans le domaine de l'automobile, les

manufacturiers couvrant l'ensemble des besoins du parc automobile de la Ville de Montréal ont rationalisé le nombre de marques offertes sous leurs bannières, il y a eu le retrait de General Motor du marché des châssis-cabines et l'absence de Chrysler dans celui des fourgonnettes pleines grandeurs. Depuis juin 2014, Ford a cessé la production des fourgonnettes utilitaires de série Econoline.

La firme Fortier Auto (Montréal) ltée, pour le groupe 3, et 7265930 Canada inc. /Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), pour le groupe 2 ont confirmé qu'elles acceptaient de prolonger le contrat initial pour la période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 30 janvier 2017. Ces deux fournisseurs ont remis leurs confirmations écrites le 6 octobre 2014. Les copies de demandes et confirmations peuvent être consultées en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0013 — 26 janvier 2012 — Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée (6 808 841,55 \$) et 7 265 930 Canada inc. /Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.).

CE04 2041 — 27 octobre 2004 — Acquisition de véhicules légers 2004 à 2011 (7 ans) — appel d'offres public 04-8129 (7 soum.).

DESCRIPTION

Ces ententes-cadres permettent la fourniture de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine) utiles aux opérations de la Ville. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville pourront utiliser ces ententes-cadres.

À la suite de l'adoption de la résolution, les ententes seront prolongées pour une période de deux (2) ans selon la clause 3 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres public no 11-11756.

JUSTIFICATION

Ces véhicules répondent aux besoins exprimés par les arrondissements et les services corporatifs participants lors des rencontres de la Table de consultation/comité expert matériel roulant, et d'un groupe de travail permanent regroupant le Service de l'approvisionnement et le Service du matériel roulant et des ateliers. Les besoins correspondent aux attentes exprimées par les utilisateurs experts lors de ces rencontres. Les modèles sous ententes sont toujours disponibles à l'exception du groupe 1 (Éconoline) qui n'est plus produit par Ford. Les clients, au comité des experts en matériel roulant de la Ville de Montréal, se sont déclarés satisfaits des conditions de ces ententes. Des comparaisons de prix effectuées avec des acquisitions récentes dans le monde municipal nous ont permis de constater que les conditions obtenues avec ces ententes étaient encore très avantageuses pour la Ville. De plus, en prolongeant ces ententes cela permet de réduire les coûts de gestion des inventaires des pièces de rechange et les coûts de formation des mécaniciens.

Consommations sur les ententes pendant les trois premières années:

	Fortier Auto (Montréal) ltée : entente 706437	Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) : entente 706439
Montants initialement estimés	6 808 841,55 \$ taxes incluses	8 442 902,37 \$ taxes incluses
Montants consommés à ce jour	2 315 858,57 \$ taxes incluses	8 160 313,09 \$ taxes incluses
Consommation en pourcentage	34 %	97 %

Consommations estimées sur les ententes pour les deux prochaines années selon le calendrier de remplacement 2015 et 2016 du Service du matériel roulant et des ateliers:

	Fortier Auto (Montréal) ltée : entente 706437 (Groupe 3 seulement)	Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) : entente 706439 (Groupe 2)
Nombre de véhicules estimés par le Service du matériel roulant pour la période	23	82
Coûts moyens des acquisitions des 33 derniers mois *	47 093,35 \$ taxes incluses	34 947,12 \$ taxes incluses
Montant estimé pour la période de prolongation	1 101 984,30 \$ taxes incluses	2 819 956,33 \$ taxes incluses

* Afin de déterminer le coût moyen d'acquisition d'un véhicule pour l'option de prolongation, nous avons utilisé les données de l'entente en cours, soit la valeur monétaire de consommation divisée par le nombre d'acquisitions pour la période de 33 mois.

En raison des prix très compétitifs obtenus lors de cet appel d'offres en 2011, il serait avantageux de prolonger ces ententes. En effet, les différences de prix entre l'adjudicataire et ses deux principaux concurrents en 2011 étaient importantes (7.2% et 18.6%).

De plus, comparativement aux ententes précédentes, pour des véhicules identiques à ceux demandés, les prix obtenus étaient significativement à la baisse :

	Prix payés avant 2011 (avant taxes)	Variation du prix	Prix soumis (avant taxes) AO 11-11756
Groupe 1 - Série Econoline	30 179,67 \$	- 22,14 %	23 499,00 \$
Groupe 2 - Série Journey	24 196,43 \$	- 33,94 %	15 983,00 \$
Groupe 2 - Série RAM 1500	19 035,33 \$	- 12,84 %	16 591,03 \$
Groupe 2 - Série RAM 2500	34 510,55 \$	- 33,57 %	22 926,00 \$
Groupe 3 - Série Châssis cabine	46 376,03 \$	- 20,15 %	37 029,00 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine). Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville pourront utiliser ces ententes-cadres; elles pourront donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. La détermination du prix des véhicules s'effectue en fonction d'une structure de prix avec escomptes minimaux (manufacturier et concessionnaire), variables à la hausse seulement selon les années modèles de production et prise de profit fixe du concessionnaire pour la durée du contrat, et ils s'appliquent à toute la gamme de ces véhicules.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Politique verte du matériel roulant 2007-2011 et à l'action 4 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, les modèles de véhicules ciblés par ces ententes permettront de réduire les émissions de GES et de limiter l'empreinte de carbone, par l'amélioration de la performance environnementale de son parc de véhicules conventionnels. De plus, tel que stipulé dans l'encadrement administratif C-RM

-SCARM-D-12-001, une compensation carbone pourrait être exigée lors de l'acquisition de matériel roulant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas prolonger ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise afin d'informer les différentes unités d'affaires de la Ville de la prolongation des ententes-cadres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification des ententes-cadres suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-10

Denis LECLERC
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-01-09



Dossier # : 1146603003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

1. d'autoriser une dépense de 24 691 847,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis pour la mise en service, la livraison et l'assistance technique dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Solutions d'eau Xylem, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 24 005 963,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12725;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146603003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de modernisation des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal, lequel fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Une étude a démontré la désuétude des équipements de pompage de l'usine d'eau potable Atwater et une autre étude a conclu, entre autres, à la nécessité de remplacer les moteurs des pompes de la station. Les pompes de l'usine Atwater assurent la distribution de 45 % de la production d'eau potable pour l'île de Montréal et elles ont jusqu'à 80 ans pour une moyenne d'âge de 60 ans. Un groupe d'experts de la Direction de l'eau potable, composé d'ingénieurs mécaniques, électriques, procédé ainsi que de représentants de l'exploitation, en collaboration avec des consultants externes, ont travaillé à définir les caractéristiques techniques nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels. Considérant la vétusté des équipements et l'importance de leur fiabilité, il a été recommandé de remplacer ces 14 groupes motopompes sur une période de 5 ans et 4 mois, afin d'assurer une transition fiable et sécuritaire.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 28 mai 2014, pour une durée de 50 jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 16 juillet 2014. La durée de validité des offres est de 180 jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 12 janvier 2015. Une prolongation de la période de validité des soumissions a été obtenue jusqu'au 6 mars 2015 de la part de l'ensemble des soumissionnaires. Huit (8) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous) afin d'apporter certaines précisions sur le projet

Calendrier d'émission des addenda	
#1. 30 mai 2014	Précisions concernant la livraison des pompes à l'usine Atwater.
#2. 3 juin 2014	Ajout du cahier des Clauses techniques spéciales électricité armoire de commutation à moyenne tension.
#3. 19 juin 2014	Remplacer la fiche technique électrique moteur synchrone. Remplacer les Clauses techniques spéciales, électricité, armoire de commutation. Remplacer les clauses techniques spéciales, électricité, moteur électrique.
#4. 20 juin 2014	Précisions techniques concernant l'arbre de la pompe centrifuge.
#5. 25 juin 2014	Réponses aux questions concernant le démarrage des pompes
#6. 30 juin 2014	Réponses aux questions concernant les protections et les armoires des équipements électriques
#7. 8 juillet 2014	Précisions sur la puissance du moteur et mise à jour de la fiche technique des pompes centrifuges.
#8. 9 juillet 2014	Précisions concernant les essais et l'arbre de la pompe centrifuge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

La présente demande vise à accorder un contrat à Solution d'eau Xylem, pour la fourniture des nouveaux équipements requis dans le cadre de la réalisation des travaux à l'usine Atwater.

Ce contrat comprend principalement :

- la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 Kv,
- les essais et tests lors de la fabrication et à l'usine d'eau potable Atwater;
- l'entreposage, le transport, la livraison et la manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la Ville de Montréal;
- les rapports d'inspection et d'essais ainsi que le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier (mise en service) pour le personnel de la Ville de Montréal;
- la formation du personnel d'entretien et d'opération de la Ville de Montréal.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de 64 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux.

Des dépenses contingentes de 5 % du coût de base des biens et services, soit 1 143 141,11 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus, tels que les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 3 % du prix de base, soit 685 884,66 \$ taxes incluses, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 64 mois pour réaliser le contrat. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de 300 \$ par jour de retard dans l'exécution du contrat. Par contre, dans le cas d'un manquement, délais, déficience ou non-conformité d'un bien et/ou de travaux ou services dont l'adjudicataire est responsable, incluant toute défectuosité importante d'un équipement ou une dégradation anormale des paramètres d'opération ou de tous autres indicateurs observés par la Ville sur un équipement réceptionné par celle-ci et sous garantie par l'adjudicataire, la Ville se réserve le droit de :

- décaler la livraison au chantier et les travaux d'installation du prochain groupe de motopompes afin d'identifier et de corriger de façon définitive la problématique;
- facturer à l'adjudicataire tous les coûts additionnels assumés par la Ville, incluant ceux résultant du retard dans l'échéancier de construction.

Cette clause donne à la Ville des outils opérationnels, techniques et financiers pour mitiger les risques d'impacts sur la production d'eau potable et pour assurer le bon déroulement du projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 14-12725, il y a eu vingt (20) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. Quinze (15) entreprises n'ont pas déposé d'offre, en évoquant différents motifs, lesquels sont énumérés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par un groupe d'experts de la Direction de l'eau potable, composé d'ingénieurs mécaniques, électriques, procédé ainsi que de représentants de l'exploitation, en collaboration avec des consultants externes. Considérant l'importance stratégique de ces équipements pour la distribution quotidienne de l'eau potable, les critères essentiels déterminés aux plans et devis étaient la fiabilité, la durabilité et la facilité d'entretien. De plus, ces équipements seront installés dans un bâtiment patrimonial et doivent s'intégrer dans des espaces existants restreints. Le tableau ci-dessous présente les résultats des analyses de conformité.

	Critère de non-conformité majeure	
	Administratifs	Techniques
1) Ben Pro /Ebara Non-conforme	• Conforme	Non-conforme • Intégration du panneau de contrôle d'excitation dans l'armoire de commutation • Système de refroidissement des paliers non-conforme

2) Flowserve Pumps Non-conforme	Non-conforme Lettre d'engagement	Non analysé
3) Solutions d'eau Xylem inc. • Conforme	• Conforme	• Conforme
4) Pompes Sulzer Canada inc. Non-conforme	• Conforme	Non-conforme • Courbe de performance des pompes • Système de refroidissement des paliers non-conforme
5) KSB Aktiengesellschaft Non-conforme	• Conforme	Non-conforme • Intégration du panneau de contrôle d'excitation dans l'armoire de commutation • Système de refroidissement des paliers non-conforme

Dans un premier temps, la soumission déposée par Flowserve Pumps a été rejetée car la lettre d'engagement qui doit accompagner le cautionnement de soumission n'était pas incluse dans la soumission déposée, donc non conforme administrativement.

Pour ce qui est de l'analyse technique, deux critères ont été éliminatoires :

A. Panneau de contrôle d'excitation

Ben Pro/Ébara et KSB Aktiengesellschaft ont soumis des panneaux de contrôle d'excitation installés à l'extérieur de l'armoire de commutation, donc nécessitant un espace additionnel, ce qui va à l'encontre des exigences du devis basées sur l'espace restreint dans un bâtiment patrimonial.

B. Système de refroidissement des paliers

Actuellement il existe trois types de systèmes de refroidissement des paliers : à l'eau, à circuits fermés à l'huile et à convection à air naturel ou à air forcé. Les systèmes de refroidissement des paliers à l'eau ne peuvent plus être installés, car ils vont à l'encontre du règlement sur l'usage de l'eau potable adopté le 20 juin 2013, lequel interdit d'installer un appareil de refroidissement utilisant de l'eau de l'aqueduc dans un bâtiment utilisé à des fins non résidentielles. Les systèmes de refroidissement à circuits fermés à l'huile ne sont pas intégrés à la pompe, nécessitent un espace additionnel et requièrent plus de maintenance. Le devis exigeait donc un système de refroidissement des paliers par convection à air, considérant que ce type de système est intégré et requiert moins de maintenance et d'espace. Malgré le fait que ce type de système était disponible pour tous les soumissionnaires, les firmes Ben Pro /Ébara, Pompes Sulzer Canada inc. et KSB Aktiengesellschaft n'ont pas respecté cette exigence.

De plus, la firme Pompes Sulzer Canada inc. n'a pas déposé la courbe de performance des pompes qu'elle proposait, une information essentielle pour l'analyse technique. Cette soumission incomplète a été rejetée. En fin d'analyse, seule la soumission présentée par la firme Solutions d'eau Xylem inc. répond aux critères énoncés aux documents d'appel d'offres.

En cohérence avec le cahier des charges et le plan de développement durable de la Ville de Montréal, il était convenu dans l'appel d'offres que la soumission retenue tiendrait compte du coût d'acquisition mais aussi du coût d'exploitation estimé en énergie. Donc, la colonne 4 du tableau ci-dessous présente le coût d'exploitation en énergie actualisé sur 25 ans.

Soumissions conformes	(1) Coût biens & services (incluant taxes) (\$)	(2) Contingences (incluant taxes) (\$)	(3) Total (1+2) (incluant taxes) (\$)	(4) Coût d'exploitation sur 25 ans (incluant taxes) (\$)	(5) Total (3+4) (incluant taxes) (\$)
Solutions d'eau Xylem	22 862 822,12	1 143 141,11	24 005 963,23	48 044 909,87	72 050 873,11
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	31 297 612,64	1 564 880,63	32 862 493,27	49 932 388,47	82 794 881,74
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)					72 050 873,11
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100					0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)					N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100					
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)					(10 744 008,63)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100					(12,98 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)					N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100					

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 12,98 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes de SNC-Lavalin.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire n'a donc pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mais l'adjudicataire recommandé, Solutions d'eau Xylem, détient cette attestation.

L'adjudicataire recommandé s'engage à respecter les normes canadiennes ou nord-américaines tel que : ISO (International Organization for Standard), IEEE (Institute of Electrical and Electronic Engineers), CSA (l'association canadienne de normalisation), ANSI (American National Standards Institute), HI (Hydraulic Institute) et autres.

La Ville de Montréal mandatera un inspecteur interne ou externe pour faire la vérification et s'assurer des certifications lors de la fabrication et des tests en usines.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA).

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec.
L'adjudicataire a une attestation de conformité du Registraire des Entreprises.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 24 005 963,23 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 22 862 822,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 14 groupes motopompes de type centrifuge à double aspiration et un montant de 1 143 141,11 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 24 691 847,89 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 685 884,66 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux. La dépense de 24 691 847,89 \$, taxes incluses, soit un coût net de 22 546 948,30 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera priorisée au PTI 2015-2017 pour les années 2015, 2016, 2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Ce budget sera réaménagé lorsqu'il sera disponible. En ce qui concerne les années 2018 à 2020, elle sera priorisée aux PTI 2016-2018, 2017-2019 et 2018-2020 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 18 037 558,64 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 4 509 389,66 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	22 547
Subventions: part Ville de Montréal	18 038
Emprunt net	4 509

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de modernisation des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui pourrait provoquer une augmentation des coûts et des échéanciers dans les autres projets du programme de modernisation des usines.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 14 janvier 2015
Octroi du contrat : 29 janvier 2015
Réunion de démarrage : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingenierie d'usine

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-22

Robert MILLETTE
Chef de projet - gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-28



Dossier # : 1145897019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 (3 soumissionnaires.).

Il est recommandé :

1- d'annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) ;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation ;

3. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lampadaires Feralux inc, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour un montant total maximal de 3 303 214,72\$ taxes comprises, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13744 ;

4. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-11 11:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION
Dossier # :1145897019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 (3 soumissionnaires.).

CONTENU
CONTEXTE

À la séance du Conseil d'agglomération tenue le 25 avril 2013 la résolution CG13 0117 a été adoptée afin de conclure avec chacune des firmes suivantes : Power Lite Industries inc., Électroméga Ltée, Tacel Ltée, Métal Pôle-Lite inc., Pro Ballast inc. et Les Ventes Techniques Trelec enr., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public 12-12548 (9 soumissionnaires.)

Cette résolution stipulait l'octroi des contrats suivants aux firmes plus bas soumissionnaires conformes pour les articles spécifiés en regard de leur nom, aux prix unitaires de leur soumission respective, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12548 et au tableau de prix reçus :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
Électroméga Ltée	1, 2, 3 et 7
Tacel Ltée	4 et 5
Luminex Structure de trafic Inc/ Pro Ballast inc.	8 et 11
Les Ventes Techniques Trelec inc.	9
Métal Pôle-Lite inc.	10
Power-Lite Industries inc.	13

Conformément aux articles 10 et 11.2 des Clauses administratives générales du contrat n° 853956 octroyé à Power Lite Industries inc., celui-ci est résilié de plein droit considérant la faillite de celle-ci et la non-conformité de la cession dudit contrat à Groupe Industries Power-Lite Inc. qui serait intervenue le 15 mai 2013 sans l'approbation de la Ville de Montréal. Par conséquent, la garantie d'exécution déposée lors de l'octroi du contrat devient exécutoire nonobstant la résiliation. La caution remise à la ville a été encaissée.

D'autre part et considérant ce qui précède, Groupe Industries Power-Lite Inc. a été informé par lettre recommandée datée du 27 mai 2014 qu'il doit, dans les meilleurs délais, récupérer tous les produits qu'il a livré, sans droit, à la Ville de Montréal en lieu et place de son adjudicataire, Power-Lite Industries Inc. Le matériel a été récupéré tel que demandé par le Groupe Industries Power-Lite Inc.

Compte tenu de cette situation, la conclusion d'une nouvelle entente-cadre pour une période de 24 mois est nécessaire, afin d'assurer l'approvisionnement des fûts, potences et rallonges requis dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville. Ces marchandises seront tenues en inventaire au Centre de distribution Montréal et préparées pour la prise en charge par l'entrepreneur désigné par la Ville pour leur installation aux intersections spécifiées par celle-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes : Power Lite Industries inc., Électroméga ltée, Tacel ltée, Métal Pôle-Lite inc., Pro Ballast inc. et Les Ventes Techniques Trelec enr., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public 12-12548 (9 soum.)

DESCRIPTION

Dans un premier temps, le présent dossier vise à annuler le contrat n° 853956 octroyé à Power Lite Industries inc. et ce, suite à la faillite de celle-ci.

Ensuite, il s'agit d'autoriser une nouvelle entente-cadre pour la fourniture sur demande de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission de l'entente-cadre. Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'émission de l'entente, par la suite une demande de révision de prix accompagnée des pièces justificatives pourra être soumise à la Ville pour les douze mois subséquents. Aucune augmentation supérieure à l'indice des prix à la consommation (IPC - Statistiques Canada) pour les douze mois précédant la période annuelle visée par la demande de révision ne sera acceptée par la Ville.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sous-jacent au présent dossier comprend une clause relative à l'absence de collusion, manoeuvres frauduleuses ou malversation au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des transports a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à environ 3 490 611.75\$, incluant les taxes, lequel inclut les besoins de l'équipe d'entretien du réseau des feux de circulation qui s'approvisionne au Centre de distribution Montréal, afin d'effectuer les réparations urgentes et l'installation des équipements aux intersections spécifiées par la Direction des transports.

Ces produits sont requis pour remplacer les feux de circulation à plusieurs intersections, dans le cadre du Projet de signalisation lumineuse de la Ville de Montréal. Dans un tel

contexte, le service utilisateur doit s'assurer que les produits nécessaires pour la réalisation du projet visé sont disponibles au Centre de distribution Montréal, pour les entrepreneurs ayant obtenus le contrat d'installation de ces équipements.

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées principalement sur les prévisions de consommation pour 24 mois, fournies par la Direction des transports soit 90% pour l'installation des équipements aux intersections planifiées et 10 % pour les besoins de l'équipe d'entretien des feux de circulation de l'arrondissement Rosemont / Petite Patrie. Le montant du contrat inclus aussi une provision de 15% pour les contingences et besoins supplémentaires émis en cours de contrat.

Les prix unitaires soumis au bordereau de soumission sont fermes pour un an , à compter de la date d'émission de l'entente, et pourront par la suite, être modifiés suivant la réception d'une demande écrite de la part de l'adjudicataire d'un contrat accompagné des pièces justificatives requises. Aucune demande d'augmentation supérieure à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les 12 mois précédant la période annuelle visée ne sera acceptée par la Ville.

Appel d'offres public no : 14-13744

Titre : FÛTS, POTENCES, RALLONGES POUR FEUX DE CIRCULATION - 24 MOIS

Date de lancement : 11 août 2014

Date d'ouverture : 27 août 2014

Preneurs du cahier des charges (7) :

- Lampadaires Feralux;
- Métal Pôle-Lite inc;
- MRS;
- Franklin Empire;
- Lumen;
- RDL Métal;
- Société en commandite Service S&E.

Soumissionnaires (3) :

- Lampadaires Feralux;
- Métal Pôle-Lite inc;
- MRS.

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres comprend une clause relative à l'absence de collusion, manoeuvres frauduleuses ou malversation et respecte la politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville.

Lumen et Franklin Empire n'ont pas déposé de soumission compte tenu que les manufacturiers avec lesquels ils font affaire ont soumissionné directement à la Ville.

RDL n'a pas déposé de soumission, car le délai était trop restreint.

Société en commandite Service S&E a téléchargé le document d'appel d'offres seulement afin d'obtenir des informations.

Le soumissionnaire Métal Pôle-Lite inc est sur la liste des personnes à déclarer non conformes, mise à jour du 27 mai 2014.

Le soumissionnaire MRS (Mobile Rive Sud) est déclaré non conforme car la garantie de soumission exigée n'a pas été fournie avec la soumission déposée.

Le contrat est octroyé en entier.

Lampadaires Feralux inc est soumissionnaire unique et plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu que les autres soumissionnaires sont déclarés non conformes.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation (avant taxes) :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Lampadaire Feralux Inc.	2 498 247.99 \$	374 737.20 \$	2 872 985.19 \$
Dernière estimation réalisée	2 417 945.00 \$	362 691.75 \$	2 780 636.75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)			2 872 985.19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)			0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>)			92 348.44\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>)			3.32 %

L'écart entre l'estimation et le montant du seul soumissionnaire conforme est de 3,32 %.
L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Par conséquent, ce contrat doit être soumis à la commission d'examen des contrats puisqu'il répond à une des conditions de la résolution CG11 0082, soit pour un contrat de biens et services de plus de 2 M \$ avec une seule soumission conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre exclusive, sans imputation budgétaire pour la fourniture, sur demande, de fûts, de potences et de rallonges pour les feux de circulation. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. La Direction des Transports est l'utilisateur de cette entente-cadre. Les composantes de feux de circulation pourraient être requis pour des travaux réalisés dans le secteur du centre-ville et donc impliquer des dépenses d'agglomération.

Cette marchandise est tenue en inventaire au Centre de distribution Montréal et est accessible, sur demande soumise à la Direction des Transports, à l'ensemble des arrondissements et des services municipaux de la Ville de Montréal.

Compte tenu qu'aucune consommation n'a été effectuée sur le contrat à être annulé, la

comparaison des prix est effectuée selon les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres 11112 lancé en 2009 et ceux de l'appel d'offres 13744 lancé en 2014. Dans l'ensemble, comparativement aux prix soumis lors de l'appel d'offres précédent réalisé en 2009 pour les mêmes articles, les prix ont augmentés d'environ 10.02%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. La gestion centralisée des feux a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et 4) améliorant le temps d'intervention en temps réel des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer la qualité de vie pour les résidents, les commerçants, les visiteurs et l'environnement en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transport afin d'optimiser le transports de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs, afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du Comité exécutif: 14 janvier 2015

Approbation du Conseil municipal: 26 janvier 2015

Approbation du Conseil d'agglomération: 29 janvier 2015

Octroi du contrat : Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-08

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

Approuvé le : 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-11



Dossier # : 1140457009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - 6 soumissionnaires - contrat no 14299

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 15 442 344,56 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme "Le groupe Geyser inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 992 567,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5730;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74,17 % par la Ville centrale, pour un montant de 10 331 065,72 \$, et de 25,83 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 3 598 365,59 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-19 16:14

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140457009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - 6 soumissionnaires - contrat no 14299

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Un appel d'offres public a été lancé à cet effet via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 26 août au 29 septembre 2014. L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 6 octobre 2014 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications de l'addenda 3 émis durant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt-sept (27) jours ouvrables.

Sept (7) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux soixante-treize (73) questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addenda ont permis d'apporter certains correctifs et précisions mineurs à la portée des travaux dans toutes les disciplines.

La clôture de l'appel d'offres a eu lieu le 6 octobre 2014. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours suivant cette date.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 30 10 0358

Le 24 octobre 2014, autoriser une dépense maximale de 4 026 226 \$ par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert.

CE14 0808

Le 21 mai 2014, autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 600 000\$ pour le projet de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert.

CM12 0930

Le 23 octobre 2012, accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Martin, Marcotte-Beinaker, architectes, s.e.n.c., Dupras Ledoux inc., Delisle Despaulx et associés inc., Nicolet, Chartrand, Knoll Itée, pour les services de conception et de surveillance du projet de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert. Le tout pour une

somme maximale de 1 478 155,44 \$ taxes incluses.

CA12 1502001

Le 1er mai 2012, autoriser l'adhésion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux aux conditions prévues par le Programme et confirmer la participation financière de l'arrondissement.

CA12 0095

Le 25 janvier 2012, approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, et notamment, en ce qui concerne la description des travaux admissibles.

CM11 0655

Le 23 août 2011, approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville.

CE10 1137

Le 7 juillet 2010, adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour la réalisation de divers travaux de mise aux normes à l'aréna Rodrigue-Gilbert de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- les travaux requis pour la certification LEED-Argent;
- divers travaux en accessibilité universelle prévus au Programme de soutien à la mise aux normes facilitant l'accès aux spectateurs;
- les travaux d'amélioration locative, tel que le remplacement des bancs et la réfection des finis de l'aréna;
- Des travaux ayant trait à la salubrité tel que le traitement des moisissures dans l'immeuble.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues au bordereau de soumission. Par ailleurs, un budget de 3 % est également prévu pour des travaux incidents incluant le contrôle de qualité des matériaux sur chantier par le laboratoire de la Ville.

Suite à l'appel d'offres public 5730, vingt-quatre (24) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres dont treize (13) entrepreneurs généraux : Celeb construction Ltée, Devcor (1994) inc., Édilbec construction inc., Entreprise de construction TEQ inc., Gesmonde Ltée, Groupe Geyser inc., Hulix construction inc., L'Archevêque et Rivest Ltée, Les constructions Lavacon inc., Les entreprises QMD inc., MGB associés, Pomerleau inc.,

ainsi que Quadrax et associés E.G.

Parmi les treize (13) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, six (6) ont déposé des soumissions. Les sept (7) entrepreneurs généraux qui ont commandé les documents d'appels d'offres mais qui n'ont pas déposé d'offre ont tous invoqués, considérant l'envergure du projet, un carnet de commande complet ou un surcroît de travail, et dans certains cas, la difficulté d'obtenir les cautionnements requis afin d'entreprendre simultanément plusieurs projets de grande envergure.

JUSTIFICATION

Cinq (5) des six (6) soumissions qui furent déposées ont été jugées conformes. En effet, la soumission de l'entreprise Édilbec construction inc. a été jugée non conforme et rejetée parce que cette entreprise était en défaut de fournir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) au moment du dépôt de la soumission. La soumission rejetée n'était pas la plus basse. Par ailleurs, les soumissions des firmes QMD inc. et Lavacon inc. présentent toutes deux des erreurs de calculs qui ont été corrigées pour les fins de l'analyse.

Le tableau d'analyse suivant ne présente que les cinq (5) soumissionnaires jugés conformes par les professionnels, le tout dans l'ordre croissant des prix obtenus et après correction des erreurs de calcul qui n'ont pas pour effet de changer l'ordre des soumissionnaires. Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit, les contingences et les taxes :

Firmes soumissionnaires (conformes)	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (15 %)	Total (incluant taxes)
Le groupe Geyser inc.	13 037 015,25 \$	1 955 552,29 \$	14 992 567,54 \$
L'Archevêque et Rivest Ltée	13 277 000,00 \$	1 991 550,00 \$	15 268 550,00 \$
Pomerleau inc.	13 739 506,75 \$	2 060 926,01 \$	15 800 432,76 \$
Les entreprises QMD inc.	14 228 156,25 \$	2 134 223,44 \$	16 362 379,69 \$
Les constructions Lavacon inc.	14 671 028,31 \$	2 200 654,25 \$	16 871 682,56 \$
Dernière estimation réalisée	12 810 988,10 \$	1 921 648,22 \$	14 732 636,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			15 859 122,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,78 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 879 115,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			12,53 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			259 931,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			1,76%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			275 982,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,84 %

L'estimation des professionnels externes chargés du dossier était de 14 732 636,32 \$, il y a

donc un écart de 1,76% (259 931,22 \$) entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels, soit un écart très faible.

Remarquons ici l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse qui n'est que de 1,84 %, l'écart entre la moyenne et la plus basse conforme qui n'est que de 5,78 % et le fait que la totalité des soumissions reçues affichent un écart de moins de 6,5 % par rapport à la moyenne en plus ou en moins. Ces trois conditions réunies tendent à démontrer que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée des travaux décrite dans les documents d'appel d'offres.

En conséquence de ce qui précède, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme "Le groupe Geyser inc."

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la Liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la Liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire. L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$. Cette attestation de conformité a été fournie avec la soumission.

Par ailleurs, en vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier doit être soumis pour examen par ladite commission puisque le prix du contrat est supérieur à 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 15 442 344,56 \$. Ces montants incluent 15 % de contingences de construction (1 955 552,29 \$), 3 % d'incidences (449 777,03 \$) ainsi que les taxes :

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres	13 037 015,25 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	1 955 552,29 \$
(3)	TOTAL du contrat 14299	14 992 567,54 \$
(4)	Incidences de 3 %	449 777,03 \$
(5)	TOTAL	15 442 344,56 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	13 929 431,31 \$

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de 13 329 431,31\$ déduction faite du Fonds Énergie.

Bien que le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux mis de l'avant par le Service de la Diversité sociale et des sports (SDSS) prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. De plus, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Fonds Énergie auquel souscrit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles contribuent également au projet.

Par ailleurs, lors de l'octroi du contrat de services professionnels en 2012 pour ce projet (GDD 1120738006), un écart a été introduit par rapport au paramètres du Programme lors du calcul des parts respectives de tous les contributeurs, et notamment en ce qui concerne la part attribuable au Fonds énergie. Le présent sommaire tient compte dans le calcul de répartition du réajustement à effectuer afin d'éliminer cet écart. Considérant les paramètres

du Programme et les réajustements effectués, le montant total net après ristourne de 13 929 431,31 \$ se répartit comme suit (voir le détail en pièce jointe intitulée "GDD 1140457009 - Tableau de répartition des coûts au PTI") :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), pour un montant de 9 946 528,32 \$ (71,41 % pourcentage à titre indicatif);
- Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 3 103 747,79 \$ (22,28 % pourcentage à titre indicatif);
- Fonds Énergie pour un montant de 494 617,80 \$ (3,55 % pourcentage à titre indicatif);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant de 384 537,40 \$ (2,76 % pourcentage à titre indicatif).

De plus, une aide financière de 1 300 000 \$ est accordée pour ce projet par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS). L'aide financière reçue se répartira dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et 20 % pour l'arrondissement, puisque celle-ci ne s'applique qu'aux travaux de base visés par le Programme, et non aux améliorations. D'autres demandes d'aide financière sont déposées dans le cadre du Programme Bâtiments d'Hydro-Québec, de deux (2) programmes applicables de Gaz Métropolitain ainsi qu'au Programme Écoperformance du Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), mais ces subventions ne viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, que lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

Des virements budgétaires doivent être effectués de la SDSS et de la SGPI à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la SDSS et que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert au programme de la SDSS, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Finalement, les coûts d'entretien et d'opération devraient augmenter d'environ 120 K\$ en raison de la complexité plus grande des équipements installés. Cependant, considérant les mesures d'économie d'énergie mises en place dans le projet, les professionnels au dossier ont estimé que la facturation énergétique devrait diminuer dans une proportion d'environ 50 K\$ annuellement. Les frais de gestion, quant à eux, devraient demeurer stables. La fluctuation nette devrait donc être de 70 K\$ pour la Ville :

Impacts budgétaires :	Entretien et Opération	Énergie	Frais de gestion
	118 906 \$	(49 635\$)	0,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La soumission est valide jusqu'au 3 février 2015 (120 jours). Si le contrat est octroyé après cette date, la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur. Par ailleurs, les travaux nécessitent la suspension de certaines activités de sports de glace pour une longue période. Les travaux sont planifiés en plusieurs phases afin de maintenir au moins une patinoire opérationnelle. Selon cet échéancier, la réouverture complète du Centre qui doit s'effectuer avant le début de la saison d'automne 2016 ainsi que les périodes de réouverture partielle prévues ne laissent que peu de marge de manoeuvre. Conséquemment, tout écart par rapport à l'échéancier prévu pourrait s'avérer préjudiciable pour les usagers de l'aréna. Notons que l'arrondissement a déjà communiqué aux utilisateurs les conditions de fermeture et les alternatives proposées en fonction de l'échéancier prévu au calendrier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux panneaux de chantier conçus par la Direction des communications et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) seront installés pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal décembre 2014
Réalisation des travaux janvier 2015 à août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Serge BROSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-04

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-11-19

CE : 20.007

2015/01/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146745001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Bell Canada et Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services dans le cadre du PRR de la rue Clément dans l'arrondissement LaSalle pour la somme maximale de 450 078,37 \$ taxes incluses (contingences de 57 032,97 \$ inclus et crédits de 12 825,53 \$ pour Vidéotron inclus) - fournisseurs uniques.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du PRR de la rue Clément (des rues Lafleur à des Oblats) pour le déplacement de la ligne aérienne, pour une somme maximale de 90 961,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément à son offre de service en date du 11 décembre 2014;
2. d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la demande de modification au réseau de distribution de Bell Canada;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

de recommander au conseil municipal :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec dans le cadre du PRR de la rue Clément (des rues Lafleur à des Oblats) pour le déplacement de la ligne aérienne pour une somme maximale de 346 290,90 \$, taxes et contingences incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2014;
2. d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la demande de modification au réseau de distribution d'Hydro Québec;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-14 11:50

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146745001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Bell Canada et Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services dans le cadre du PRR de la rue Clément dans l'arrondissement LaSalle pour la somme maximale de 450 078,37 \$ taxes incluses (contingences de 57 032,97 \$ inclus et crédits de 12 825,53 \$ pour Vidéotron inclus) - fournisseurs uniques.

CONTENU

CONTEXTE

La rue Clément entre les rues Lafleur et des Oblats à LaSalle est une entrée importante de cet arrondissement en provenance de la route 138 et du pont Mercier. Il s'agit d'une artère extrêmement achalandée et d'une voie de camionnage. L'espace consacré aux piétons est restreint et même absent à certains endroits. La présence importante de poids lourds rend les déplacements piétons très inconfortables et peu rassurants. L'élargissement des trottoirs et la création d'une zone tampon entre la chaussée et le corridor de marche sont essentiels pour créer des conditions de marche plus conviviales et sécuritaires. La présence d'une ligne aérienne du côté nord de l'artère empêche l'élargissement du trottoir. Le mobilier urbain et les aménagements sont grandement désuets, peu sécuritaires et très minéralisés. Le projet profite du Programme de réfection routière (PRR) pour procéder à l'amélioration de cette entrée d'arrondissement afin de la rendre plus sécuritaire, invitante, conviviale et verdoyante. Le projet prévoit le réaménagement complet de ce tronçon de rue négligé, l'élargissement des trottoirs, l'ajout d'arbres de rue, l'amélioration de la sécurité aux intersections et la mise en place d'un nouvel éclairage. Le projet retenu a fait l'objet de plusieurs présentations aux représentants de l'arrondissement et a été approuvé par le Conseil de l'arrondissement. Des représentants de l'arrondissement et de la Ville centre ont rencontré certains propriétaires riverains afin de leur présenter le projet et de minimiser autant que possible les impacts pour eux.

Bell Canada, Vidéotron et Hydro Québec demandent à la Ville de Montréal de signer une entente avant de procéder pour effectuer les travaux de construction pour le déplacement de la ligne aérienne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La ligne aérienne de services publics se trouve actuellement à la limite du trottoir situé le long du côté nord de la rue Clément. Considérant l'achalandage véhiculaire sur la rue Clément, il est impossible d'élargir le trottoir en réduisant la chaussée. Il faut donc élargir les trottoirs vers les parterres à l'intérieure de l'emprise de la rue. Le déplacement de la ligne aérienne est nécessaire pour permettre l'élargissement du trottoir afin de dégager le corridor de marche de la présence des poteaux (voir images et plan d'aménagement en pièces jointes au présent dossier).

Les travaux requis pour le déplacement de la ligne aérienne comprennent pour la compagnie Bell Canada : le remplacement de ses poteaux, le déplacement de ses câbles, les ajustements des haubans et la modification d'une partie de son massif au coin de la rue Lafleur; pour Vidéotron le déplacement de ses câbles et pour Hydro Québec : l'élimination d'un poteau, le déplacement de ses câbles, la modification des massifs qui relient les industrie "Tracktion Canada inc. / Les caoutchoucs Lion" et "Carpet Art Decor" au réseau électrique (voir ci-jointes les estimations fournies par les deux compagnies).

JUSTIFICATION

Bell Canada est propriétaire de la majorité des poteaux et de son réseau de distribution. Vidéotron est propriétaire de son réseau et loue un emplacement sur les poteaux de Bell Canada. Hydro Québec est propriétaire d'un poteau et de son réseau de distribution. Elles sont les seules à pouvoir intervenir sur leurs réseaux. Elles doivent donc être considérées comme fournisseur unique, raison pour laquelle les contrats seront octroyés de gré à gré. Les estimations fournies par ces compagnies ont été validées par la Division estimation des coûts d'infrastructure de la Direction des infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du contrat de Bell Canada, incluant les taxes sera de 79 097,34 \$. Pour ce qui est de Vidéotron, la valeur incluant les taxes sera de 11 152,64 \$. Enfin, en ce qui a trait à Hydro-Québec, la valeur du contrat incluant les taxes sera de 301 122,53 \$. Des contingences correspondant à 15 % de la valeur des contrats sont à prévoir, dont 11 864,60 \$ taxes incluses pour le contrat de Bell Canada, 1 672,89 \$ taxes incluses pour le contrat de Vidéotron et 45 168,38 \$ taxes incluses pour le contrat d'Hydro-Québec. Ces contingences serviront pour d'éventuels imprévus, comme entre autres des mesures de mitigations.

Le montant total maximum pour les 3 contrats, incluant les taxes et contingences sera alors de 450 078.37 \$. (Bell Canada 90 961,94 \$, Vidéotron 12 825,53 \$ et Hydro Québec 346 290,90 \$) Le contrat octroyer à Vidéotron le sera selon les règles de délégations de pouvoirs en vigueur (RCE 02-004) et fera donc l'objet d'un bon de commande distinct.

Il importe par ailleurs de mentionner que les trois compagnies ont indiqué qu'elles factureront à la Ville de Montréal les coûts réels une fois les travaux complétés. Toutefois, afin de nous assurer que la Ville paye un juste prix, nous avons demandé aux trois compagnies de nous fournir les plans des travaux qu'elles prévoyaient réaliser ainsi que des estimations détaillées. Les plans et les estimations fournies par ces compagnies ont été validés et approuvés par la Division de l'économie de la construction de la Direction des infrastructures. De plus, des représentants de la Ville surveilleront les travaux réalisés par ces compagnies et pourront vérifier par la suite les factures qui seront soumises par ces

compagnies.

Les crédits sont prévus en 2015 au PTI 2015-2017 de la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel de la Direction des transports au projet "59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel". Cette dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances - Direction des opérations budgétaires et comptables. Celle-ci sera entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déplacement de la ligne aérienne dès janvier 2015 est préalable aux travaux de réaménagement de la rue ainsi qu'aux travaux du PRR. Tout délai dans la réalisation de ces travaux aura un impact sur l'échéancier des travaux subséquents requis. Comme la rue Clément sert d'accès à la route 138 et au pont Mercier, les travaux de réaménagement de la rue Clément doivent être réalisés en 2015 avant les travaux majeurs sur le pont Mercier du ministère des Transports du Québec prévus en 2016. Les travaux du Ministère doivent s'échelonner sur plusieurs années.

Des impacts sur la circulation seront engendrés par les travaux de déplacement de la ligne aérienne surtout lors des travaux prévus à l'intersection de la rue Lafleur. Une planification de maintien de la circulation sera prévue en collaboration avec l'arrondissement LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville (arrondissement LaSalle) assurera les communications aux résidents et aux usagers du réseau routier relatifs à leurs travaux, en étroite collaboration avec l'équipe de Bell Canada, Vidéotron et d'Hydro Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape faisant l'objet du présent dossier	Études et réalisation des plans et devis prévus	Date de début des travaux prévus	Date de fin des travaux prévus
Bell Canada	Décembre 2014	Janvier 2015	Juin 2015
Vidéotron	Décembre 2014	Janvier 2015	Juin 2015
Hydro Québec	Décembre 2014	Janvier 2015	Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Ilir KATI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Yvan PÉLOQUIN)

Avis favorable :

LaSalle , Direction des travaux publics (Christianne CYRENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Abdellah OUAHIOUNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine DUBEAU
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-13

Sylvain FELTON
Ingenieur(e) chef d'équipe
Pour Guy Pellerin, ing. Chef de division
Sécurité et Aménagement du réseau artériel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

Approuvé le : 2014-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1144822060

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro Inc., pour les travaux de planage, revêtement de chaussée et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 523 318,33 \$ (contrat: 449 918,33 \$ + incidences: 73 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283401 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 523 318,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage, revêtement de chaussée et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 449 918,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283401 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:29

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822060

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro Inc., pour les travaux de planage, revêtement de chaussée et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 523 318,33 \$ (contrat: 449 918,33 \$ + incidences: 73 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283401 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 20 octobre au 12 novembre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 mars 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai

minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et au revêtement bitumineux de la chaussée et à la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 40 901,67 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des sols excavés, de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, de marquage et signalisation, de communication ainsi que les frais pour le nivellement de cadre et couvercle de la CSEM. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 283401 s'est déroulé du 20 octobre au 12 novembre 2014. Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 60% et 40%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme n'avait pas reçu son attestation de l'AMF, une (1) firme a indiqué qu'elle manquait de temps pour soumissionner, une (1) firme a affirmé ne pas avoir l'expertise requise pour réaliser ce genre de travaux et un (1) fournisseur n'a pas motivé son désistement. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	409 016,66 \$	40 901,67 \$	449 918,33 \$
2 Groupe TNT Inc.	450 444,45 \$	45 044,45 \$	495 488,90 \$
3 Les Construction et Pavage Jeskar Inc.	451 196,39 \$	45 119,64 \$	496 316,03 \$
4 Construction Bau-Val Inc.	468 647,62 \$	46 864,76 \$	515 512,38 \$
5 Demix Construction, Une division de Holcim(Canada)inc.	469 170,44 \$	46 917,04 \$	516 087,48 \$
6 Construction Soter inc.	556 773,34 \$	55 677,33 \$	612 450,67 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	384 768,70 \$	38 476,88 \$	423 245,58 \$

Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	514 295,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	14,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	162 532,34 \$
		(%)	36,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	26 672,75 \$
		(%)	6,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	45 570,57 \$
		(%)	10,1%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 26 672,75 \$ (6,3%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 16 octobre 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro Inc., est le suivant: 1136-8271-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 449 918,33 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 409 016,66 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 40 901,67 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 523 318,33 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 73 400,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisque les travaux prendront place au centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations. Elle représente un coût net de 477 859,39 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Direction des infrastructures.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 mars 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et jointe au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-19

Ngoc Thao DUONG
Ingénieur

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1146848001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 128 392,10 \$, 683 267,68 \$ et 470 537,92 \$ (Appel d'offres public No 14-13875 - 6 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser des ententes-cadres d'une durée de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13875) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc.	1 128 392,10\$
Cima+ s.e.n.c.	683 267,68\$
Aecom consultant inc.	470 537,92\$

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-28 13:21

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146848001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 128 392,10 \$, 683 267,68 \$ et 470 537,92 \$ (Appel d'offres public No 14-13875 - 6 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Systèmes de transport intelligents

Dans le cadre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008, plusieurs objectifs ont été mis de l'avant afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie des citoyens. Une des interventions proposées par ce plan est l'adoption d'un Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents (STI) (référence Plan de transport, Partie III, chapitre E: Innovation, pages 168-171). Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées aux transports pour rendre les réseaux plus sûrs, plus efficaces, plus fiables et plus écologiques. De plus, ces technologies permettent une utilisation optimale des infrastructures routières existantes. Le Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents a été élaboré en concertation avec les partenaires municipaux et propose des projets qui permettent d'assurer un déploiement optimal des STI dans la région montréalaise afin d'assurer un service accru pour les citoyens.

Celui-ci comprend les volets suivants:

- **Diffusion des informations du transport en commun et de la circulation**
 - 511 MONTRÉAL
- **Géobase Montréal**
 - Géotrafic

- Droit de passage prioritaire pour les véhicules d'urgence et le transport en commun

- Intégration des mesures prioritaires BUS aux intersections - collaboration avec Ibus (STM)
- Système de préemption pompiers aux abords des casernes
- Déploiement d'axes de préemption pompier

- Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) (STI-4) - terminé

- Gestion des opérations de construction et d'entretien

- Géotrafic

- Gestion et coordination des urgences

- Corridors de mobilité intégrée (CMI)

- Gestion du transport collectif

- Ibus (STM)
- Système de gestion bus pour véhicule Rive-sud et Rive-nord (AMT)

- Gestion des données archivées

- CGMU

- Système de communication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements

- Réseau télémétrie urbaine CGMU

Études en circulation

D'autre part, la Division de l'exploitation du réseau artériel a pour mandat la réalisation d'études en circulation. Que ce soit pour de nouveaux projets ou des modifications aux infrastructures existantes, des études sont requises afin de minimiser les impacts sur le réseau routier. Comme exemple de projet, l'on retrouve entre autres la mise en place de mesures prioritaires bus aux intersections et l'implantation de voies réservées pour autobus sur quelque 400 km, la mise en place d'une voie réservée pour autobus en site propre sur le boulevard Pie-IX et le déploiement de mesures favorables aux piétons et aux mal voyants. Par ailleurs, de nombreux grands projets de développement et de réaménagement urbain prévus sur le territoire de l'agglomération de Montréal nécessite aussi plusieurs expertises de la part de la Division de l'exploitation du réseau artériel. Parmi ceux-ci, mentionnons le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, le CHUM, le CUSM ainsi que de l'échangeur Turcot.

Ententes-cadres antérieures

Depuis 2003, plusieurs ententes-cadres ont été conclues pour soutenir la Direction des transports afin d'effectuer les études et préparer les documents nécessaires à la réalisation des projets mentionnés dans le Plan de transport. Les principales ententes-cadre précédentes sont les suivantes:

Les trois premières ententes de valeur brute respective de 6,0 millions\$ (1080037002), 5,0 millions\$ (1104021002) et 3,03 millions\$ (1145897003 et 1145897005) et d'une période couvrant les années 2008 à 2014 sont maintenant complètement utilisées. La quatrième entente-cadres (1125309007) au montant de 2,5 millions \$ et couvrant la période 2013 et

2014 est quant à elle compléter à 98%.

La Division de l'exploitation du réseau artériel ne dispose plus de la marge de manœuvre nécessaire la réalisation des études de circulation et pour le développement de nouveaux projets prévus au Plan de transport et au Plan stratégique des systèmes de transport intelligents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0295 - 29 mai 2014 (1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1 mai 2014 - (1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG13 0127 - 25 avril 2013 (1125309007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal, effectué en partenariat avec l'ensemble des intervenants en transport sur l'île de Montréal, et ce, afin de répondre aux interventions du Plan de transport et mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce plan.

CG10-0291 - 27 juillet 2010 - (1104021002) Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM TecSult Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600 000\$, 1 300 000\$, 1 000 000\$, 700 000\$ et 400 000\$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08-0420 - 28 juillet 2010 - (1080037002) Approuver les conventions et retenir les services professionnels de TecSult, Dessau/SM, Cima, Génivar et Groupe Séguin pour la préparation de plans et devis et surveillance pour la réalisation des programmes de réaménagement géométriques et de sécurité routière ainsi que pour le soutien technique à la Direction des transports.

CG08 0362 - 19 juin 2008 - Approuver le contenu du Plan de transport de Montréal en vue de son adoption par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que deux rapports de réponse aux recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents projets du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents ainsi que celle des nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Division de l'exploitation du réseau artériel aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en systèmes de transport intelligents et en circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis ainsi que des études connexes en support à ses activités. Le contrat-cadre est prévu et dimensionné afin de répondre aux besoins en STI et en circulation de la Direction des transports pour une période de 2 ans.

L'appel d'offres a été lancé le 20 Août 2014 et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 17 septembre 2014, pour une période totale de soumission de 29 jours.

Quatorze (14) firmes ont pris le cahier des charges et six (6) ont déposé une offre. Nous expliquons cette situation par la spécialisation des ressources demandées pour la réalisation des mandats. Les ressources visées par ces mandats sont peu nombreuses sur le territoire du Québec.

JUSTIFICATION

L'expertise recherchée dans le présent appel d'offres concerne principalement la réalisation d'études de concept, d'opportunité, de faisabilité et d'avant-projet touchant les systèmes de transport intelligents nécessaires pour la mise en œuvre des projets visés par le Plan stratégique des STI et pour effectuer les études de circulation reliées aux projets particuliers qui en résulteront, ainsi que pour les projets qui relèvent de son mandat dans le cadre des activités normales de la Division. Ces services doivent être obtenus à l'extérieur puisque la Division de l'exploitation du réseau artériel ne dispose pas de certaines expertises techniques de pointe et aussi pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis. De plus, le contrat-cadre actuellement en vigueur à la Direction des transports est épuisé à 98 % (solde résiduel de 37 000 \$).

Voici 3 tableaux concernant les ententes à conclure.

Les écarts entre les valeurs estimées et les valeurs soumises sont toujours inférieurs à 10% (-9,73%, -8,90%, -5,89%) pour les 3 contrats.

Les taux utilisés pour l'estimation correspondre aux taux du décret 1235 du Gouvernement du Québec réduite de 20% pour tenir compte de la réalité du marché de l'ingénierie à Montréal sur la base des prix soumis au cours des dernières années.

Entente #1 - WSP Canada inc. 1 128 392,10 \$

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
WSP Canada inc.	77,4	1,129	1 128 392,10 \$		1 128 392,10 \$
Cima+ s.e.n.c.	77,6	1,124	1 135 550,59 \$		1 135 550,59 \$
Dessau inc.	75,0	1,112	1 124 339,23 \$		1 124 339,23 \$
AECOM Consultants inc.	79,4	1,046	1 237 115,19 \$		1 237 115,19 \$
Les Consultants S.M. inc.	57,5			Non conforme	
Roche Itée, Groupe-conseil	68,6			Non conforme	

Dernière estimation réalisée			1 250 000,00 \$	1 250 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)				-121 607,90\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100				-9,73%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)				7 158,49\$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100				0,63%

Entente #2 - CIMA+ s.e.n.c. 683 267,68 \$

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cima+ s.e.n.c.	77,6	1,87	683 267,68\$		683 267,68\$
Dessau inc.	75,0	1,76	708 586,90\$		708 586,90\$
AECOM Consultants inc.	79,4	1,73	746 635,29\$		746 635,29\$
WSP Canada inc				Adjudicataire 1	
Les Consultants S.M. inc.	57,5			Non conforme	
Roche ltée, Groupe-conseil	68,6			Non conforme	
Dernière estimation réalisée			750 000,00\$		750 000,00\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-66 732,32\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-8,90%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					25 319,22\$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					3,71%

Entente #3 - Dessau inc. 470 537,92 \$

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Dessau inc.	75,0	2,66	470 537,92\$		470 537,92\$
AECOM Consultants Inc.	79,4	2,61	495 520,69\$		495 520,69\$
WSP Canada Inc				Adjudicataire 1	
Cima+ s.e.n.c.				Adjudicataire 2	
Les Consultants S.M. Inc.	57,5			Non conforme	
Roche ltée, Groupe-conseil	68,6			Non conforme	
Dernière estimation réalisée			500 000,00\$		500 000,00\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-29 462,08\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-5,89%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					24 982,77\$
					5,31%

Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2e\text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$
--

À titre d'information, sur 14 preneurs de cahier des charges, six (6) ont déposé des offres. L'appel d'offres était axé sur les systèmes de transport intelligents avec une expertise en circulation. Toutes les firmes ont déposé 3 offres, une par contrat. Deux (2) firmes n'ont pas été qualifiées avec des notes intérimis en bas de 70% par le comité de sélection.

Preneurs du cahier des charges (14):

AECOM Consultants Inc.
AXOR Experts Conseils Inc.
Cima+ s.e.n.c.
Cisco Systems Canada
Delcan Corporation
Dessau inc.
Groupe IBI/DAA inc.
Groupe SNC-Lavalin inc.
Les Consultants S.M. inc.
Les Services exp Inc
Preho
Roche Itée, Groupe -conseil
Ville de Montréal – Direction du greffe.
WSP Canada Inc.

Soumissionnaires (6)

Dessau inc.
AECOM Consultants Inc.
WSP Canada Inc
Cima+ s.e.n.c.
Les Consultants S.M. Inc.
Roche Itée, Groupe-conseil

Il est à noter que certains addendas ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points. Au total, cinq (5) addendas ont été apportés dont trois (3) en réponse aux questions des soumissionnaires.

Addenda 1 (4 septembre 2014) : Nouveau bordereau de prix, Devis technique ajusté, Annexe B fourni en format word et réponses aux questions.

Addenda 2 (5 septembre 2014) : Annonce de date de report, réponses aux questions.

Addenda 3 (9 septembre 2014) : Report de la date d'ouverture au 17 Septembre 2014 à 14 h.

Addenda 4 (10 septembre 2014) : Nouveau bordereau de prix, réponses aux questions.

Addenda 5 (11 septembre 2014) : Nouveau bordereau de prix contrat 1, réponses aux questions.

Le bordereau a été retouché à plusieurs reprises dû à la confusion associée à la catégorie du bordereau 'Équipe de comptage'. Pour l'ensemble du bordereau, les unités exprimées sont en heures planifiées sauf pour l'Équipe de comptage où l'unité est un forfait de comptage (lecture en 3 périodes : pointe AM – midi – pointe PM). Ce point n'a pas été bien compris

par les soumissionnaires et nous avons dû préciser à plusieurs reprises. L'addenda 5 corrige une erreur de transcription lors de la transmission du document.

En résumé, les trois contrats ont été classés selon la procédure à deux enveloppes. Les trois ententes-cadres seraient conclues dans l'ordre à WSP Canada Inc, Cima+ s.e.n.c. et Dessau inc. Le détail des pointages est illustré dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'exploitation du réseau artériel qui assurera la gestion des dits services.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Les ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération. Ces mandats seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon deux (2) méthodes possibles: forfaitaire ou horaire avec plafond.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 2 282 197,70 \$ réparti de la façon suivante:

3 consultants Montant du contrat

WSP Canada inc. 1 128 392,10\$

Cima+ s.e.n.c. 683 267,68\$

Aecom consultant inc. 470 537,92\$

Enveloppe brute 2 282 197,70 \$

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction des transports, d'autres Directions du SIVT ou d'autres unités municipales pour lesquels la Division de l'exploitation du réseau artériel offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 3 ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2015-2017 et au budget de fonctionnement 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une Ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements par les systèmes de transport intelligents et les feux de circulation permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports par:

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;

- La diminution des débordements dans le réseau local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels avec des firmes expertes en systèmes de transport intelligents et en circulation pour la réalisation de plans et devis et pour le soutien technique permet à la Division de l'exploitation du réseau artériel de soutenir efficacement la réalisation du Plan stratégique en systèmes de transport intelligents et celle de nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du Conseil exécutif (CE) : 14 Janvier 2015
Autorisation du Conseil municipal (CM) : 26 Janvier 2015
Autorisation du Conseil d'agglomération (CG) : 29 Janvier 2015
Signature des ententes: Février 2015
Services professionnels dispensés de 2015 à 2016 inclusivement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François T THIBODEAU
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-28

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2014-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-11-28



Dossier # : 1146342004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 - (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 667 004,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 595 539,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13920) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-17 11:50

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146342004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 - (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, mise à niveau et réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

Le contrat concerne les casernes numéros : 9, 17, 47, 48, 49, 53 et 73. Il y a aussi un montant de prévu pour d'autres projets. Toutefois, ce montant représente environ 4 % de l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13920, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. La liste des bâtiments visés et la portée des travaux de ceux-ci sont dans le programme général en pièce jointe.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours, soit du 10 septembre au 29 septembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que

pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers, afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-09-25	Précisions sur les services demandés.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en œuvre en respectant un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre, pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante et la surveillance en résidence des travaux de toiture seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu vingt-cinq (25) preneurs du cahier des charges, dont une (1) firme qui analyse les contrats publics, onze (11) firmes d'architectes et treize (13) firmes d'ingénieurs. Seize (16) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Sept (7) de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. La majeure partie des preneurs du cahier des charges se sont

avérés être des firmes d'architectes. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans quatre cas. Ces corrections affectent l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Tremblay L'Écuyer architectes et WSP Canada inc.	79,88%	2,51	517 860,55 \$	77 679,09 \$	595 539,64 \$
UN Architecture inc.	72,75%	2,25	546 505,45 \$	81 975,82 \$	628 481,27 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	74,38%	2,17	573 654,24 \$	86 048,14 \$	659 702,38 \$
Archipel architecture inc.	81,38%	1,94	676 900,62 \$	101 535,09 \$	778 435,71 \$
Parizeau Pawulski architectes	74,88%	1,70	735 884,69 \$	110 382,70 \$	846 267,39 \$
Héloïse Thibodeau architectes	75,00%	1,68	746 119,53 \$	111 917,93 \$	858 037,46 \$
St-Gelais Montigny Architectes	76,38%	1,46	864 053,89 \$	129 608,08 \$	993 661,97 \$
Dernière estimation réalisée (juillet 2014).			675 007,00 \$	101 251,05 \$	776 258,05 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-180 718,41 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-23,28%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2 ^{ième} meilleure note finale (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)					32 941,64 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2 ^{ième} meilleure note finale (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					5,53%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 776 258,05\$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ -23,28 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -1,36 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient

rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Tremblay L'Écuyer Architectes n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Tremblay L'Écuyer Architectes ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

WSP Canada inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 595 539,64 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	149 788,81 \$
Ingénierie mécanique - électrique	114 000,34 \$
Ingénierie Structure et civil	101 786,02 \$
Sous total services de base :	365 575,17 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	54 836,27 \$
Gestion de l'amiante	20 000,00 \$
Surveillance en résidence de la toiture	10 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	84 836,27 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	450 411,44 \$
Contingences (15 % des honoraires)	67 561,72 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	77 566,48 \$
Total contrat	595 539,64 \$
Montant total du contrat à octroyer :	595 539,64 \$

Le montant des incidences à approuver est de 71 464,76 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement

assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre du projet. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ainsi que mettre en péril l'intégrité des bâtiments et de l'actif immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.
Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14339 - Mandat : 17548-2-001

Octroi du contrat au CG :	janvier 2014
Début de prestation des services professionnels	février 2015
Réalisation des travaux :	août 2015 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-31

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-11-17



Dossier # : 1143751015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13786) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13786) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 1 416 232,16 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-15 11:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13786) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire appelé Cité administrative (la Cité) est bordé des rues Notre-Dame, Saint-Antoine et Gosford et du boulevard Saint-Laurent. Il couvre près de 5 % de la superficie totale du Vieux-Montréal. Son envergure, son histoire, son rôle civique et sa dimension symbolique en font un lieu hautement significatif de l'histoire montréalaise. De même, ses formes urbaines et paysagères exceptionnelles, conjuguées à sa localisation stratégique, sur le point le plus haut de la vieille ville contribuent fortement au caractère d'ensemble du Vieux-Montréal. La Cité joue depuis plus de trois siècles un rôle de représentation de premier plan et ses espaces publics contribuent à une vie urbaine de qualité. La dernière intervention significative dans la Cité a été la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, terminée en décembre 2011. Depuis, la Ville a retenu la Cité comme projet de planification intégrée. Le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, constitue une occasion privilégiée pour améliorer ses aménagements. L'hôtel de ville étant le cœur des festivités civiques, le réaménagement de la place Vauquelin est identifié comme l'un des legs par l'Administration et comme le premier jalon de la requalification de la Cité administrative. Ce projet est identifié au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*, adopté par le conseil municipal en août 2013.

Site exceptionnel par sa situation à la croisée des fonctions civiques et des lieux symboliques de l'histoire de Montréal, la place Vauquelin est aménagée sur la portion la plus

ancienne du site. L'emprise de la Place est circonscrite par la rue Notre-Dame et par l'esplanade de granit du champ de Mars sur l'axe nord-sud, entre l'hôtel de ville et l'édifice Lucien-Saulnier sur l'axe est-ouest, vis-à-vis la place Jacques-Cartier.

Les surfaces pavées de granit de la place Vauquelin et du belvédère sont dans un piètre état. Les arbres feuillus présents dans l'espace public, des tilleuls d'Amérique, causent également préjudice au confort des usagers. Les abeilles sont attirées en grand nombre par le miellat que produit cet arbre.

La Direction de l'urbanisme (DU) du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) requiert la participation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour mettre en valeur les espaces exceptionnels de la Cité administrative. Plus particulièrement, le SGPVMR fera la gestion et la réalisation du réaménagement de la place Vauquelin.

Le présent mandat s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars.	3 642 075,74 \$	17 mai 2010	décembre 2011
Élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative.	38 114,21 \$	mars 2014	juin 2014
Documentation, analyse, caractérisation et formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative.	73 023,87 \$	mai 2014	septembre 2014
Étude des déplacements piétonniers et véhiculaires dans le secteur de la Cité administrative.	36 639,08 \$	juin 2014	septembre 2014

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Services professionnels pour le réaménagement de la place Vauquelin	février 2015	mai 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Réam. de la place Vauquelin - Travaux	mars 2016	décembre 2016

La Ville doit recourir à une firme externe considérant le manque de ressources internes et les expertises spécialisées pour réaliser ce mandat.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 22 octobre 2014 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 17 novembre 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 17 novembre 2014 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 25 novembre 2014 à 9 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans les journaux La Presse et Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 4 novembre 2014, visait des

précisions sur le cahier des charges et la composition de l'équipe de travail. Les questions et réponses de ce premier addenda n'ont aucun impact sur les prix. Le deuxième addenda, émis le 7 novembre 2014, comprenant des modifications à l'une des fiches de calcul des honoraires et des précisions sur le cahier des charges et la composition de l'équipe de travail. Les questions et réponses de ce deuxième addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les deux addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 16 mai 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 967603 - 26 juin 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Luu Thuy Nguyen pour l'élaboration d'une étude des déplacements piétonniers dans le secteur de la Cité administrative et des déplacements véhiculaires sur l'esplanade du Champ-de-Mars, Contrat 14-1389 - 36 639,08 \$ (taxes et frais incidents inclus).

CE14 0639 - 23 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative, Contrat 14-1320 - 73 023,87 \$ (taxes et frais incidents inclus).

BC 922408 - 24 février 2014- Fournir des services professionnels pour l'élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative à Les Consultants S.M. inc., Contrat 13-1340 - 38 114,21 \$ (taxes incluses).

CG13 0347- 29 août 2013 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

CG10 0196 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à «Maçonnerie Rainville & Frères inc.» au montant total de 3 193 200,74 \$, pour la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Appel d'offres no 6263 (4 soumissions) et autoriser une dépense de 3 642 075,74 \$ pour l'exécution des travaux de restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, comprenant tous les frais accessoires.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en architecture, en patrimoine, en conception lumière, en design (graphique, industriel et urbain), en technologies de l'information et de la communication et en ingénierie (mécanique-électrique, forestier, circulation et civil spécialisé en structure). L'enjeu principal du mandat est de mettre en valeur le patrimoine paysager et culturel de la Cité administrative, tout en actualisant l'image de ce lieu civique dans un esprit d'innovation, en proposant des interventions qui soient en accord avec le sens du lieu. Ceci requiert, entre autres, d'assurer une intégration harmonieuse de leurs morphologies, de leurs usages et de leurs modes d'appropriation. Il s'agit aussi d'assurer la conservation et la mise en valeur des témoins matériels témoignant de la mémoire du lieu et de leur fonction de représentation.

Afin de réaménager la place Vauquelin, il est essentiel d'élaborer, dans un premier temps, le plan d'aménagement du secteur élargi de la Cité administrative. Le présent dossier couvre donc les deux volets suivants:

Volet I – Plan d'aménagement de la Cité administrative

Élaboration du plan d'aménagement du secteur élargi de la Cité administrative, incluant un vidéo d'animation et une maquette.

Volet II – Réaménagement de la place Vauquelin

Élaboration des plans, du cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour le réaménagement de la place Vauquelin, incluant le belvédère et la réfection temporaire du trottoir nord de la rue Notre-Dame.

En plus des services professionnels proprement dits, le mandat comprend notamment la planification des rencontres ainsi que des présentations nécessaires aux approbations auprès des représentants du SGPVMR et du SMVT, de l'arrondissement de Ville-Marie, du comité de suivi, de la table de concertation du Vieux-Montréal (TCVM), du conseil du patrimoine de Montréal (CPM), du conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ), du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU) et du MCC.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 21 preneurs. De ce nombre, quatre firmes ont déposé une offre de services et les quatre ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, quatre firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 19 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de trois ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis.

Les soumissions reçues ont été évaluées et trois firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Services intégrés Lemay et associés inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total
Services intégrés Lemay et associés inc.	85,6	1,07	1 272 001,77 \$	144 230,39 \$	1 416 232,16 \$
Atelier Urban Soland	84,6	0,98	1 376 726,75 \$	144 230,39 \$	1 520 957,14 \$
Affleck de la Riva architectes	77,6	0,81	1 582 395,05 \$	144 230,39 \$	1 726 625,44 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 442 303,89 \$	144 230,39 \$	1 586 534,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire – estimation</i>)					- 170 302,12 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire – estimation) / estimation</i>) x 100					- 10,73 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire</i>)					103 724,98 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					7,32 %

Le montant des honoraires professionnels est de 1 272 001,77 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 144 230,39 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Services intégrés Lemay et associés inc. est de 1 416 232,16 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 10,73 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 25 novembre 2014 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 1 416 232,16 \$ \$, taxes et incidences incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 1 293 208,73 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire - DGA - Développement comme suit:

Information budgétaire : ce sous projet fait partie du programme 36200 - Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal, sous-projet no 1436200 010 et 1436200 011, SIMON no 156101

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur de biens, sites et d'arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels, qui est une compétence d'agglomération en vertu du décret 1229-2005 Activités et objets d'activités d'intérêt collectif - article 37.

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), ce projet est subventionné à 40 % avec un impact net sur l'emprunt à charge de l'agglomération de 60 % soit 775 925, 24 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Cité administrative constitue l'une des composantes significatives du site patrimonial de Montréal. Le réaménagement de la place Vauquelin s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Les travaux d'aménagement projetés assureront également la pérennité des équipements culturels. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite

des usagers qui fréquentent la Cité.

Les travaux permettront d'améliorer la protection du patrimoine paysager et culturel de la Cité administrative et plus particulièrement de la place Vauquelin, de mettre en valeur le site patrimonial de Montréal, de réduire les réparations d'urgences récurrentes, d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires pour les activités et finalement, d'assurer l'accessibilité pour tous.

Globalement, le réaménagement de la place Vauquelin assurera la protection et la mise en valeur du secteur du Vieux-Montréal, le maintien de la fréquentation des différents espaces publics que forment la Cité administrative et un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection. S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement de la place Vauquelin, cet espace public pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, car il est identifié comme legs par l'Administration.

Malgré sa reconnaissance, sa matière, son dessin et ses usages, la Cité et plus particulièrement la place Vauquelin est aujourd'hui en déclin. Afin de freiner cette perte, des interventions de qualité doivent être effectuées à l'intérieur du secteur que forme la Cité administrative. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité de la Cité et de la Place et d'identifier les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. La place Vauquelin se doit d'être réaménagée et mise en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mois visé pour le début du contrat : fin janvier 2015

Date visée pour la fin du contrat : avril 2017

Publication SEAO : mai 2017 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil (Marie-Eve BONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Gilles DUFORT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DRAPEAU
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-01-13



Dossier # : 1145110010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) Inc., LVM, Courchesne et Associés Inc. ainsi que DESSAU INC. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal pour une somme maximale de 3 257 402,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13806 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 257 402,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) inc., LVM, Courchesne et Associés Inc. ainsi que DESSAU Inc., Équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 714 502,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-14 11:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145110010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) Inc., LVM, Courchesne et Associés Inc. ainsi que DESSAU INC. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal pour une somme maximale de 3 257 402,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13806 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite aux démarches réalisées par la Ville de Montréal pour localiser le futur Centre de services animaliers municipal (CSAM), le parc Angrignon avait été retenu à l'été 2013. Une réorientation des objectifs du projet ainsi que la disponibilité d'un site appartenant à la Ville, et qui répond adéquatement aux critères de recherche, explique la décision de relocaliser le CSAM dans l'arrondissement Villieray-St-Michel-Parc-Extension. Les deux premiers appels d'offres publics ont été annulés. Le premier appel d'offres public (13-12248) a été annulé en août 2013. Puisque le délai de validité des soumissions était échu, que le mandat avait considérablement changé et afin d'obtenir des prix compétitifs pour des services professionnels répondant aux besoins bonifiés, la Ville a annulé l'appel d'offres public et autorisé un nouvel appel d'offres. Le deuxième appel d'offres public (13-12966) a été annulé en juillet 2014 pour les mêmes raisons.

Le nouvel appel d'offres public (14-13806), publié dans La Presse le 24 septembre 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 42 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. Celles-là sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, le 5 novembre 2014. Quatre (4) addenda ont été publiés :

- Addenda 1 : 2 octobre 2014 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des précisions
- Addenda 2 : 7 octobre 2014 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des précisions
- Addenda 3 : 20 octobre 2014 afin d'apporter des précisions
- Addenda 4 : 20 octobre 2014 afin de corriger une coquille dans l'addenda no. 3

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1094 - 30 juillet 2014

De ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 13-12966 (CE13-1417) visant à retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du Complexe intégré du parc Angrignon, comprenant le Centre de services animaliers

CE13 1417 - 11 septembre 2013

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du Complexe intégré du parc Angrignon, comprenant le Centre de services animaliers.

CE13 1342 - 28 août 2013

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public 13-12248 (CE12 2015) et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du Centre de services animaliers municipal.

CE12 2016 - 12 décembre 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un économiste de la construction, dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal.

CE12 0679 - 9 mai 2012

Approuver un projet de convention par lequel Dre Suzanne Lecomte, seule soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour raffiner le modèle de gestion animalière et analyser les besoins et les coûts d'opération engendrés par la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal, pour une somme maximale de 76 251,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11883, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE12 0383 - 21 mars 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en gestion animalière afin de réaliser une étude sur le modèle de gestion proposé et la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DD2111156001 - 15 février 2012

Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels CE09 0582, afin de permettre la rétention de services professionnels de madame Suzanne Lecomte, d.m.v. afin d'évaluer l'ébauche d'un nouveau modèle de gestion animalière pour la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (chantier et période de garantie) tel que prévu à la convention des services professionnels, soit :

- Compléter le programme fonctionnel et technique remis par la Ville;
- Réaliser les relevés;
- Réaliser les estimations;
- Planifier les études préparatoires demandées aux documents d'appel d'offres;
- Participer et animer les ateliers de processus de conception intégrée (PCI);

- Participer aux ateliers d'analyse de la valeur;
- Réaliser les plans et devis;
- Rédiger les documents et superviser l'appel d'offres public;
- Réaliser la surveillance des travaux;
- Remettre les plans tels que construits.

Tout au long de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la Division de la gestion immobilière du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Il y a eu 26 preneurs du cahier des charges, cinq ont remis une soumission. Des cinq (5) soumissionnaires ayant remis une soumission, **3** ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe respective. Les firmes CGA Architectes inc. et ZZA inc. n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %, ont été déclarées non conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	contingences	Total
BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) INC.	2 360 436,75	354 065,51	2 714 502,26
CARDIN RAMIREZ JULIEN ARCHITECTES	2 419 936,31	362 990,45	2 782 926,76
PROVENCHER ROY FAVREAU BLAIS ET ASSOCIÉS ARCHITECTES	2 609 725,55	391 458,83	3 001 184,38
Dernière estimation réalisée	2 414 475,00 \$	362 171,25 \$	2 776 646,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 832 871,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			4.36%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			286 682,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			10.56%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			62 143,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 2.24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			68 424,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2.52%

Les membres du comité de sélection tenu les 11 et 16 décembre 2014, recommandent de retenir l'offre de BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) Inc., LVM, Courchesne et Associés Inc. ainsi que DESSAU INC. pour les services professionnels dans le cadre du projet du CSAM. L'Équipe de BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) inc. a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final est négligeable.

Des contingences de 15 % (354 065,51 \$, tx incluses) sont ajoutées au contrat de l'Équipe de BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) inc. afin de pallier aux imprévus liés aux divers dossiers qui pourraient survenir en cours de projet.

Des incidences de 20 % (542 900,45 \$, tx incluses) sont ajoutées puisque nous prévoyons des tests environnementaux et géotechniques ainsi que diverses expertises, etc.

Les membres de l'Équipe de BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) inc ne sont pas inscrit sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA). Les entreprises ne sont pas inscrites sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux est inclus dans la programmation du PTI 2015 - 2017 du SGPI. La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet doit être réalisé de façon à atteindre tous les pré-requis établis par LEED et obtenir minimalement la certification LEED Canada de niveau Or pour les nouveaux bâtiments. De plus, la Ville vise l'obtention d'une certification LEED EB cinq ans après la construction du CSAM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi du contrat signifierait un retard dans la livraison du bâtiment et par conséquent l'ouverture du premier Centre de services animaliers municipal de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au CM 26 janvier 2015

Début de la prestation Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements (André HAMEL)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-18

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la concertation et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2015-01-14



Dossier # : 1145323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 m ² , situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour un loyer total de 203 056,22 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 m², situé au 4305, rue Hogan, Montréal, moyennant un loyer total de 203 056,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
2. cette dépense sera assumée à 100 % par la Commission des services électriques de Montréal;
3. d'autoriser Monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de convention de prolongation de bail au nom de la Ville.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-20 16:32

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 m ² , situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour un loyer total de 203 056,22 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CO92 00923, la Ville loue depuis 1992, de Les Entreprises Bahm et Ruth Maclan et Morris Maclan, un espace industriel, sis au 4305, rue Hogan, Montréal, d'une superficie initiale de 957,18 m², à des fins de bureau et d'atelier pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). En 2009, la propriété a été vendue à Les Investissements Dalu inc. Les locaux sont actuellement utilisés par la Division de la gestion du réseau, qui regroupe environ 37 employés (cols blancs et cols bleus). À la suite d'un remesurage des locaux, la superficie locative des lieux loués est passée de 957,18 m² à 939,67 m². Le bail initial a été négocié de gré à gré entre les parties.

La CSEM en collaboration avec la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ont entrepris d'élaborer un programme fonctionnel et technique afin d'évaluer leurs besoins et d'encadrer la conception et la réalisation d'un projet de réaménagement de leurs espaces. Étant donné que cette étape a été plus longue que celle prévue initialement, ceci a eu pour conséquence de retarder le processus de négociation. Il y a eu plusieurs pourparlers avec le locateur qui ont occasionné des délais supplémentaires. Vu les circonstances, la DSTI a décidé d'exercer l'option de renouvellement prévue au bail initial, et ceci, rétroactivement afin de prolonger le terme pour une période additionnelle de deux ans. Le bail est échu depuis le 15 juillet 2012. Le projet de convention de renouvellement de bail a été négocié de gré à gré.

La CSEM a fait une demande à la DSTI afin d'évaluer les opportunités de marché et d'entreprendre des pourparlers auprès du Locateur. La CSEM est actuellement en processus d'évaluer les différentes opportunités et ceci fera l'objet d'un sommaire qui sera présenté sous peu aux autorités compétentes. La convention de prolongation de bail est justifiée, considérant que la Ville ne dispose pas à l'intérieur de son parc immobilier d'un espace suffisant pour accueillir les activités de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO92 00923 - 6 avril 1992 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises BAHM et Ruth Maclan et Morris Maclan pour un terme de 20 ans.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période de deux ans, à compter du 15 juillet 2012, un local à des fins de bureau et de garage, sis au 4305, rue Hogan, d'une superficie de 939,67 m², moyennant un loyer total de 203 056,22 \$ taxes incluses. Durant le terme de la location, le taux unitaire fluctuera selon les modalités prévues à la convention de prolongation de bail. La CSEM devra payer directement aux fournisseurs des services d'utilités publics les coûts de chauffage et l'éclairage des lieux loués. Une option de renouvellement est également prévue, dont les termes et conditions seront à négocier.

JUSTIFICATION

Étant donné que la CSEM est en processus de réévaluer leurs besoins opérationnels, il a été privilégié de prolonger le terme du bail initial pour une période additionnelle de deux ans, et ceci, jusqu'au mois de juillet 2014. Le bail est pourvu d'une option de renouvellement. L'intervention de l'occupant justifie davantage cette location. Les taux de loyer demandés pour un espace industriel excluant les coûts d'énergie oscillent entre 108,00 \$/m² et 161,00 \$/m².

Selon le registre des entreprises, les actionnaires sont Bob Lussier et Pierre Desjardins, tels que présentés à la pièce jointe intitulée « Registre des entreprises ». Le locateur n'a pas besoin d'obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail du loyer.

	Loyer antérieur	Loyer annuel (15 juillet au 31 décembre 2012) 170 jours	Loyer annuel (1^{er} janvier au 31 décembre 2013) 365 jours	Loyer annuel (1^{er} janvier au 14 juillet 2014) 194 jours	Total
Loyer de base	51 001,56 \$	23 554,57 \$	51 045,70 \$	27 419,31 \$	102 019,58 \$
Frais d'exploitation	3 698,02 \$	2 428,98 \$	5 250,18 \$	2 811,85 \$	10 491,01 \$
Taxes foncières	33 039,65 \$	14 521,38 \$	32 031,67 \$	17 545,36 \$	64 098,41 \$
Total avant taxes	87 739,23 \$	40 504,93 \$	88 327,55 \$	47 776,52 \$	176 609,00 \$
TPS (5 %)	4 386,96 \$	2 025,25 \$	4 416,38 \$	2 388,83 \$	8 830,46 \$
TVQ (9,5 %)	8 751,99 \$	4 040,37 \$			4 040,37 \$
TVQ (9,975 %)			8 810,68 \$	4 765,71 \$	13 576,39 \$
Total incluant taxes	100 878,18 \$	46 570,55 \$	101 554,61 \$	54 931,06 \$	203 056,22 \$
Ristourne de TPS (5%)	(4 386,96 \$)	(2 025,25 \$)	(4 416,38 \$)	(2 388,83 \$)	(8 830,46 \$)
Ristourne de TVQ (83 % * TVQ)	(7 264,15 \$)	(3 353,51 \$)	(7 312,87 \$)		(10 666,37 \$)

Ristourne de TVQ (93,676 % X TVQ)				(4 464,33 \$)	(4 464,33 \$)
Coût total net	89 227,07 \$	41 191,79 \$	89 825,36 \$	48 077,90 \$	179 095,05 \$
Taux unitaire	91,66 \$/m ²	92,55 \$/m ²		95,66 \$/m ²	

Pour la période du 15 juillet 2012 au 14 juillet 2013, le taux unitaire pour cette location était de 92,55 \$/m². Pour la période du 15 juillet 2013 au 14 juillet 2014, le taux unitaire pour cette location sera de 95,66 \$/m². Ceci constitue une augmentation de 3,3 %, qui est principalement attribuée à une combinaison d'une augmentation du loyer de base, des taxes foncières et d'un remesurage des lieux. Le taux de loyer inclut le loyer de base, les taxes foncières et une portion des frais d'exploitation. La CSEM assumera le coût réel des frais d'énergie ainsi que de l'entretien pour les lieux loués, excluant les dépenses de nature capitalisable. Les taxes foncières et les frais d'exploitation (assurances, déneigement etc) seront ajustés selon les coûts réels, suivant la réception des factures. La CSEM assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA Best n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant la situation que ce projet de convention de prolongation de bail soit refusé, la Ville devra trouver un emplacement similaire dans un court délai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE Mai 2014
CM Juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Geneviève - Ext BOIES)

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-11

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1145323006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 m ² , situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour une dépense totale de 2 426 640,89 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 m², situé au 4305, rue Hogan, Montréal, moyennant un loyer total de 1 389 053,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'autoriser une dépense de 727 216,88 \$ taxes incluses payable au locateur, pour les travaux d'aménagement incluant les contingences et autoriser le transfert de ce montant du poste fonds de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation ;
3. d'autoriser une dépense de 310 370,79 \$ taxes incluses, pour les incidences et achat de matériel et autoriser le transfert de ce montant du poste de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
5. d'autoriser Monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de bail au nom de la Ville.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-16 15:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 m ² , situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour une dépense totale de 2 426 640,89 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville loue depuis 1992, des espaces industriels qui sont situés au 4305, rue Hogan, Montréal, d'une superficie approximative de 939,67 m², à des fins de bureau, garage et d'atelier. Les locaux sont actuellement utilisés par la Division de la gestion du réseau, qui regroupe environ 37 employés (cols blancs et cols bleus). Le bail initial a été négocié de gré à gré entre les parties.

La Commission des services électriques de Montréal (la « CSEM ») en collaboration avec le Service de la gestion et la planification immobilière (le « SGPI ») ont entrepris d'élaborer un programme fonctionnel et technique afin d'évaluer les besoins et encadrer la conception et la réalisation d'un projet de réaménagement.

Puisque la Ville ne dispose pas à l'intérieur de son parc immobilier d'un site pouvant répondre aux besoins de la CSEM, celle-ci a mandaté le SGPI afin de regarder les opportunités de marché et d'entreprendre les démarches nécessaires afin de trouver des sites potentiels.

Plusieurs emplacements ont été visités, mais la CSEM a privilégié d'agrandir ses locaux actuels et d'entreprendre une réorganisation de ses espaces administratifs et garage en vue de maximiser son occupation. Voir tableau ci-dessous.

Superficie initiale (bureau, atelier et garage)	939,67 m ²
Espace additionnel (bureau et atelier)	137,03 m ²
Nouvelle superficie vers le 1 ^{er} mai 2015	1 076,70 m ²

Aux termes de longs pourparlers avec le locateur, il a été privilégié d'entreprendre des négociations en vue d'un nouveau projet de bail. Ce dossier est en lien avec le sommaire décisionnel 1145323001, pour le renouvellement du bail pour la période du 15 juillet 2012 au 14 juillet 2014 inclusivement pour un loyer total de 203 056,22 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO92 00923 - 6 avril 1992 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises BAHM et Ruth Maclan et Morris Maclan pour un terme de 20 ans.
Sommaire décisionnel en attente : 114 5323001 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 m², situé au 4305, rue Hogan, Montréal, pour un loyer total de 203 056,22 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période de neuf ans, et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un local industriel, sis au 4305, rue Hogan, d'une superficie totale après agrandissement de 1 076,70 m², moyennant un loyer total de 1 389 053,22 \$ taxes incluses. Le loyer annuel inclut le loyer de base, les frais d'exploitation et les taxes foncières. Les frais d'énergie seront payés directement aux fournisseurs d'utilités publiques soit Hydro Québec et Gaz métro. Les frais d'exploitation et les taxes foncières seront ajustés annuellement à la date d'anniversaire, selon les conditions prévues au bail. Les travaux d'aménagement seront effectués par le locateur, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au programme fonctionnel et technique. Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences représentent une dépense totale de 727 216,88 \$, taxes incluses, le tout selon les modalités prévues au bail. Les travaux d'aménagement seront remboursés par la CSEM au Locateur.

Des incidences sont également prévues pour l'achat de mobilier, équipements divers, pour une dépense totale de 310 370,79 \$ taxes incluses. À titre d'incitatif, le propriétaire a accepté d'agrandir la fenestration existante, de réaménager l'entrée de la CSEM, de déplacer la clôture délimitant la cour extérieure, et de remplacer les portes de garage à ses frais.

Le bail prévoit une clause de renouvellement pour deux termes additionnels de cinq ans chacun, le tout selon les conditions prévues au projet de bail. La Ville a négocié une option de résiliation pour le 31 juillet 2019, suivant un avis écrit six mois avant la date de résiliation.

JUSTIFICATION

Plusieurs sites ont été visités, et le choix s'est fait selon les critères suivants :

- Un espace industriel situé à proximité du centre ville et des grandes artères. À la suite d'une étude de rentabilité et d'une évaluation des coûts de déplacement, il a été démontré que l'emplacement demeure un élément très stratégique pour la CSEM.
- Un espace industriel ayant une superficie locative de +/- 1 400 m².
- Un garage, incluant un espace réservé à des fins d'atelier, ayant une hauteur libre minimum de 14 pieds de haut. Étant donné que les véhicules sont pourvus d'équipements ayant une valeur significative, tous les véhicules de la CSEM doivent être stationnés dans un endroit sécurisé en dehors des heures d'activités.
- Une cour de services ayant une superficie minimum de 1 300 m², pour l'usage exclusif de la CSEM. Cet espace est utilisé à des fins d'entreposage de matériaux, aire de circulation, etc.
- Les espaces à bureaux devront être pourvus : d'une aire de réunion, salles de repos, atelier etc.

Après analyse des différents sites disponibles, le site actuel s'est avéré le plus avantageux. Cependant, les lieux requièrent des travaux de mise aux normes ainsi qu'un réaménagement intégral en vue de maximiser l'espace disponible. Les taux de loyer demandés pour un espace industriel dans ce secteur, excluant les coûts d'énergie, oscillent entre 108,00 \$/m² et 161 \$/m². L'intervention de la CSEM justifie cette location. Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail du loyer pour la durée du terme :

	Loyer antérieur 365 jours (1 janvier 2013 au 31 décembre 2013)	Loyer annuel (1 janvier 2014 au 14 juillet 2014)	Loyer total du 15 juillet 2014 au 31 décembre 2023
Loyer de base	51 045,70 \$	27 419,31 \$	650 552,33 \$
Frais d'exploitation	5 250,18 \$	2 811,85 \$	204 904,61 \$
Taxes foncières	32 032,67 \$	17 545,36 \$	352 678,04 \$
Loyer Total avant taxes	88 327,55 \$	47 776,52 \$	1 208 134,98 \$
TPS (5 %)	4 416,38 \$	2 388,83 \$	60 406,76 \$
TVQ (9,975 %)	8 810,68 \$	4 765,71 \$	120 511,48 \$
Loyer Total incluant les taxes	101 554,61 \$	54 931,06 \$	1 389 053,22 \$
Ristourne de TPS (5 %)	(4 416,38 \$)	(2 388,83 \$)	(60 406,76 \$)
Ristourne TVQ 2014 (93,676 %)	(7 312,87 \$)	(4 464,33 \$)	(3 949,66 \$)
Ristourne TVQ 2015 (91,5 %)			(106 410,08 \$)
Loyer total net	89 825,36 \$	48 077,90 \$	1 218 286,72 \$
Taux unitaire moyen (\$/m ²)	94,00 \$/m ²	95,66 \$/m ²	118,44 \$/m ²

Le loyer inclut le loyer de base, les taxes foncières et les frais d'exploitation. Le taux de loyer de base fluctuera selon les modalités prévues au bail, soit approximativement de 2,8 % par année. La CSEM assumera le coût réel des frais d'énergie qui sera payé directement aux fournisseurs d'utilités publiques (Hydro-Québec et Gaz métro). Les taxes foncières seront ajustées selon le coût réel, suivant la réception des factures. Les frais d'exploitation seront ajustés annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), tels que prévus au bail.

Le coût des travaux d'aménagement représente une somme de 661 106,25 \$ incluant les taxes, à laquelle s'ajoutent 10 % à titre de contingence, une dépense de 66 110,63 \$ incluant les taxes, représentant une dépense totale de 727 216,88 \$ taxes incluses, tel que les modalités prévues à l'article 5.9 du bail.

En plus des coûts mentionnés ci haut, une dépense additionnelle de 310 370,79 \$ incluant les taxes est à prévoir pour les incidences, soit :

- le déploiement de la fibre optique par Telus, incluant le transfert des lignes téléphoniques et les branchements informatiques;
- l'achat de mobilier pour la section de bureau, cols bleus et atelier;

- la signalisation;
- enseigne extérieure;
- achat de machinerie et un système de rangement industriel (armoires, établis pour l'intérieur et extérieur du garage);
- achat de rangement pour les biens entreposés à l'extérieur.

	Coûts des travaux d'aménagement (A)
Coût des travaux d'aménagement clé en main	575 000,00 \$
TPS (5 %)	28 750,00 \$
TVQ (9,975 %)	57 356,25 \$
Total des travaux d'aménagement incluant les taxes :	661 106,25 \$
Ristourne TPS (5 %)	(28 750,00 \$)
Ristourne TVQ (91,5 %)	(52 480,97 \$)
Coût total des aménagement après ristourne	579 875,28 \$
	Contingences (B)
Contingences incluant les taxes (10 % X 575 000 \$) = 57 500,00 \$ + taxes	66 110,63 \$
Ristourne TPS (5 %)	(2 875,00 \$)
Ristourne TVQ (91,5 %)	(5 248,10 \$)
Coût total des contingences après ristourne	57 987,72 \$
Total (A) + (B) incluant les taxes	727 216,88 \$
	Incidences (C)
Téléphonie et informatique (13 046,31 \$ X TPS X TVQ)	15 000,00\$
Achat de Mobilier (43 500 \$ X TPS X TVQ)	50 014,13 \$
Aménagement de la cour + garage et atelier (95 700 \$ X TPS X TVQ)	110 031,08 \$
Machinerie (109 000 \$ X TPS X TVQ)	125 322,75 \$
Enseignes (8 700,00 X TPS X TVQ)	10 002,83 \$
Total des incidences incluant les taxes :	310 370,79 \$
Ristourne TPS (5 %)	(13 497,32 \$)
Ristourne TVQ (91,5 %)	(24 638,34 \$)
Coût total des incidences après ristourne	272 235,13\$
Dépense totale (A)+(B)+(C) incluant les taxes	1 037 587,67 \$

Les frais d'aménagement ainsi que tous les coûts relatifs aux contingences et incidences, seront assumés à 100 % à même le poste du fonds de stabilisation des redevances de la CSEM. Le conseil municipal devra autoriser le transfert de la somme de 1 037 587,67 \$ taxes incluses, tel que défini à l'intervention des finances de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA n'est pas exigée, mais le locateur aura l'obligation contractuelle de s'assurer d'adopter de bonnes pratiques en matière environnementale, tant au niveau de l'énergie, eau, environnement intérieur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant la situation que ce projet de bail soit refusé, la CSEM devra trouver un emplacement similaire dans un court délai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE janvier 2015
CM janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Geneviève - Ext BOIES)

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-08

CE : 20.016

2015/01/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146037005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour un prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, aux fins d'implantation d'un projet résidentiel à vocation sociale. N/Réf. : 31H05-005-7066-11

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot, aux fins de développement résidentiel, un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 2 091 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 325 000 \$ ainsi qu'une indemnité accessoire de 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, correspondant aux coûts pour le maintien journalier de l'immeuble, à compter du 17 janvier 2014 jusqu'à la date d'émission du chèque aux fins du paiement de ces sommes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-09 09:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146037005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour un prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, aux fins d'implantation d'un projet résidentiel à vocation sociale. N/Réf. : 31H05-005-7066-11

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest (l'« Arrondissement ») a identifié sur son territoire deux emplacements, dont un comprend le 5237-5239, rue Saint-Ambroise, connu et désigné comme étant le lot 2 091 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »), se prêtant à la réalisation de logements sociaux et communautaires. Ces emplacements sont formés de terrains privés adjacents à des terrains appartenant à la Ville de Montréal et pourront être remembrés pour permettre la réalisation de projets viables. De par leur situation et leur configuration, ces emplacements se prêtent avantageusement à une telle vocation, répondant ainsi aux besoins de la population et aux impératifs de mixité sociale prônés par l'Arrondissement.

L'Arrondissement, en partenariat avec la Direction de l'habitation, a imposé une réserve sur les trois lots composant les deux emplacements pour assurer l'acquisition des sites, empêcher la construction de nouveaux bâtiments sur les lots et limiter les investissements réalisés sur ces immeubles à des travaux urgents et nécessaires qui n'auraient aucun effet sur la valeur marchande de ceux-ci. Suite à l'imposition des réserves, l'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de planification immobilière (le « SGPI ») d'acquérir de gré à gré les trois lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1140634003 - En vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, autoriser un versement du Fond de contribution équivalent au prix de vente négocié, soit un montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires.
CG13 0415 - 26 septembre 2013 - d'approuver la décision du comité exécutif d'imposer une réserve, à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534

et 1 573 239 du cadastre du Québec.

CE02 0095 - 2 février 2002 - d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux*.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert l'Immeuble de la Fiducie Jocelyn Chabot (le « Vendeur »), d'une superficie de 172,2 m², tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés, pour le prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables. Au prix d'acquisition, la Ville de Montréal s'entend à verser une indemnité accessoire de 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, entre le 17 janvier 2014 et la date de la signature de l'acte, pour compenser les coûts de maintien de l'Immeuble.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Le prix d'acquisition de 325 000 \$ (1887,34 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 172,2 m², a été négocié de gré à gré avec le Vendeur. Le prix d'acquisition est inférieur à l'indemnité à l'exproprié établie à 333 000 \$ (1933,80 \$/m²) par la Section évaluation immobilière du SGPI, en date du 17 janvier 2014.
- L'Arrondissement est en faveur de l'acquisition de l'Immeuble.
- L'acquisition de l'Immeuble permettra la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires destinés à des familles ayant un revenu faible ou modeste (Volet I du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la transaction est de 325 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de l'Immeuble et 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, entre le 17 janvier 2014 et la date d'émission du chèque aux fins du paiement de ces sommes, pour compenser les coûts de maintien de l'Immeuble. Les coûts de cette acquisition sont prévus à l'intérieur du budget provenant du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (dossier décisionnel 1140634003). Notons par ailleurs que lors de la vente de l'Immeuble à un organisme communautaire, le produit de la vente fera l'objet d'une demande d'affectation de surplus affecté au compte de l'arrondissement du Sud-Ouest en provenance du fonds consolidé des revenus de la Ville, de telle sorte que ces sommes seront disponibles pour les fins de projets futurs de logements sociaux et communautaires. Étant donné qu'aucune décision n'a été prise à ce jour concernant la démolition ou la sécurisation du bâtiment et une possible décontamination du site, les coûts de ceux-ci ne peuvent être déterminés à ce stade-ci. Toutefois, un budget de fonctionnement est nécessaire pour contrer les imprévus et assurer la gestion de l'Immeuble suite à son acquisition.

Les études de caractérisation des sols phase I et II réalisées par l'entreprise Inspec-Sol indiquent la présence de contaminant sur l'Immeuble. Les résultats de ces études classent le niveau de contamination à B C, ce qui est au-dessus des normes minimales pour usage résidentiel. Inspec-Sol a aussi réalisé un audit de matières dangereuses sur l'Immeuble. Cet audit n'a révélé la présence d'aucun matériau ou matière dangereuse sur le bâtiment. L'entreprise Inspec-Sol estime les coûts de réhabilitation des sols à 35 060 \$. Ce montant comprend l'excavation du site, l'entreposage temporaire, le traitement des sols de catégorie B-C, la supervision environnementale des travaux de décontamination et l'analyse chimique.

Il est à noter que l'entente signée avec le Vendeur ne prévoit aucune défalcation des coûts de réhabilitation au prix d'acquisition puisque ce dernier utilisait cet immeuble dans une continuité des usages.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permettra de consolider la trame urbaine existante et de maximiser l'utilisation des infrastructures déjà en place.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette transaction est nécessaire pour la réalisation d'un projet résidentiel à vocation sociale. Le Vendeur désire que le dossier soit approuvé aux instances avant le 9 janvier 2015. Un retard dans l'approbation du présent dossier ou un rejet par les instances pourrait signifier le retrait du Vendeur. L'acquisition de l'Immeuble devra alors être réalisée par voie d'expropriation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Julie NADON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-31

Sylvie DESJARDINS
Chef de division Évaluation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-09



Dossier # : 1144039019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la démolition d'un bâtiment situé au 1675, boul. Gouin Est, lot 2 494 708 du cadastre du Québec - Secteur significatif DD et Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé au conseil municipal :
d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 1675, boulevard Gouin Est, sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-05 14:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1144039019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à la démolition d'un bâtiment situé au 1675, boul. Gouin Est, lot 2 494 708 du cadastre du Québec - Secteur significatif DD et Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - zone 0368.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 1675, boul. Gouin Est a été construit en 1963 en tant que centre étudiant de l'Œuvre des vocations du diocèse de Montréal pour y héberger des futurs prêtres. À partir de 1991, il a été occupé comme résidence pour les prêtres Sulpiciens jusqu'en 2000 et pour des prêtres retraités jusqu'à 2012. Il est inoccupé depuis 2012. La requérante a acquis cet immeuble pour le transformer en résidence pour personnes âgées autonomes. Cependant, après analyse, il est apparu qu'il serait économiquement non viable de transformer le bâtiment à des fins résidentielles, compte tenu de contraintes techniques importantes. La requérante a donc effectué une demande pour démolir ce bâtiment en vue d'y construire une nouvelle résidence pour personnes âgées. Puisque l'immeuble se trouve à l'intérieur du site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, la démolition de ce bâtiment doit être approuvée par le conseil municipal. À noter que ce projet fait également l'objet d'une demande de projet particulier en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) (Sommaire décisionnel no. 1144039016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1751 - 27 novembre 2013 - Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la résidence Roger-Marien (1675, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville) (Sommaire décisionnel no.1133751022)

DESCRIPTION

Description du bâtiment
Volumétrie

Le bâtiment actuel occupe une superficie au sol de 863 m² sur un terrain d'une superficie de 3471 m², pour un taux d'implantation au sol de 25%. L'immeuble s'articule en trois volumes principaux : un corps principal de plan rectangulaire parallèle à la rue et deux ailes latérales perpendiculaires. Le corps principal compte trois étages dont un en demi sous-sol. L'aile gauche est également de plan rectangulaire et ne compte qu'un seul étage situé au niveau du sol en plus d'un sous-sol. Ses étages ne sont donc pas au même niveau que ceux des

deux autres parties du bâtiment. L'aile droite est constituée d'un plan en L et est beaucoup plus allongée que l'aile gauche. Elle s'élève également sur trois niveaux incluant un demi sous-sol.

Deux volumes étroits, également de trois étages, sont placés de part et d'autre du corps principal et légèrement en retrait de sa façade. Ils contiennent des escaliers et des passages reliant les ailes au corps principal, ainsi que des entrées secondaires formant une avancée d'un étage. L'entrée de gauche permet d'accéder de plain-pied à la chapelle. Celle de droite donne sur des marches menant au demi sous-sol.

Corps principal

Le demi sous-sol du corps principal est consacré aux espaces communs et de services et les deux étages supérieurs contiennent des bureaux et des chambres distribués le long d'un couloir central.

Aile gauche

L'aile gauche abrite la chapelle. Elle se distingue du reste du bâtiment par son volume qui ne possède qu'un seul étage avec sous-sol. Son plan rectangulaire est à la fois plus avancé et plus profond que l'aile centrale à laquelle elle se joute. Le sous-sol accueille un garage accessible à l'extérieur par deux portes de garage situées à l'arrière. À l'intérieur, une partie de la structure est apparente : plancher et murs de béton, poutres et colonnes de bois, plafond en planches de bois.

Aile droite

Tout comme dans le corps central du bâtiment, le demi sous-sol contient des espaces communs et utilitaires, soit la cuisine avec espaces de rangement, la salle à manger, une cuisinette, une buanderie, une salle de repos et la chaufferie. Les deux autres étages de l'aile se composent essentiellement de pièces doubles servant d'unités d'habitation composées d'une chambre, d'un bureau et d'une salle de bain. La plupart des cloisons ont été déplacées, de sorte que ces pièces sont beaucoup plus vastes que les chambres individuelles d'origine, les chambres actuelles occupant l'espace de trois à cinq anciennes chambres.

Finis extérieurs

Les trois parties du bâtiment sont revêtues d'une brique jaune pâle et couvertes d'un toit plat dont le court débord est paré d'un solin métallique rouge qui constitue le couronnement de l'immeuble.

Finis intérieurs

Les murs extérieurs ainsi que ceux des aires de circulation sont finis en blocs de béton et les cloisons d'origine sont finies en petits panneaux de « gypse » recouverts de plâtre ou, pour les plus récentes, en placoplâtre d'usage contemporain. Le revêtement de plancher dans la plupart des pièces a été remplacé par du « plancher flottant » au fini simili-bois, mais on retrouve encore les tuiles de vinyle amiante d'origine dans certaines pièces, comme la chapelle, la cuisine et la salle à manger, et dans les escaliers. Certains couloirs et quelques pièces ont un revêtement de tapis. On trouve également des finis de céramique d'origine dans quelques salles de bain à usage commun. L'équipement de la cuisine, toujours en place, est fait principalement d'acier inoxydable et comprend un comptoir de bois de type boucher.

Ouvertures

Les fenêtres forment des alignements horizontaux et verticaux et sont disposées selon un rythme régulier sur les façades. Elles sont munies d'une allège en béton mais sont sans linteau ni jambages. Les sections consacrées à la circulation entre les ailes et le corps central comportent une fenestration différente de celle des trois parties principales. À l'avant, ces volumes sont percés de deux bandeaux de fenêtres carrées séparées par des

meneaux métalliques et possèdent entre ces bandeaux des panneaux de revêtement métallique rouge brique. À l'arrière, ces mêmes sections sont dotées de fenêtres de grandes dimensions fournissant un abondant éclairage naturel dans les cages d'escaliers, et composées de plusieurs panneaux vitrés fixes séparés par des meneaux métalliques. Les ouvertures de fenêtres de l'aile gauche abritant la chapelle diffèrent complètement des autres également. Nous y reviendrons plus loin lorsque nous décrirons la chapelle plus en détails. Enfin, le toit est percé de lanterneaux à quelques endroits.

Motifs de la démolition

À l'origine, la requérante souhaitait conserver le bâtiment actuel et l'agrandir pour accueillir des logements. Toutefois, après analyse, il est apparu qu'il serait économiquement non viable de transformer le bâtiment à des fins résidentielles, compte tenu des contraintes techniques importantes qu'il impose :

1. changements multiples de niveaux à tous les étages du bâtiment ;
2. hauteur libre plancher/plafond inférieure à 2,1 m à quelques endroits ;
3. hauteur des bases de fenêtres à plus de 1,32 m à plusieurs endroits ;
4. structure atypique et très contraignante (dalles de plancher en planche de Siporex) en terme d'agrandissement et de modification ;
5. non respect des normes de résistance sismique.

En raison de ces contraintes, il est proposé de démolir le bâtiment. Par la suite, il est prévu de construire un bâtiment neuf destiné à accueillir entre 40 et 43 logements sociaux pour personnes âgées autonomes, dans le cadre du projet AccesLogis de la Société d'habitation du Québec.

Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'immeuble

À l'automne 2013, cet immeuble a fait l'objet d'un énoncé d'intérêt patrimonial par la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal. Selon cet énoncé, l'intérêt patrimonial de cet immeuble repose d'abord sur sa valeur paysagère par son intégration discrète et harmonieuse au cadre bâti et paysager du boulevard Gouin et son appartenance à la zone institutionnelle du Sault-au-Récollet. De plus, l'abondant couvert végétal de son site et le gabarit du bâtiment, à l'échelle de celui des maisons voisines, contribue à assurer une transition entre les tours implantées près de la rivière et le cadre bâti de faible hauteur du boulevard Gouin. La résidence présente ensuite une valeur historique puisqu'elle témoigne de la présence trois (3) fois séculaire des institutions religieuses dans le Sault-au-Récollet et de la pérennité de la vocation institutionnelle de ce secteur et de son propre usage institutionnel résidentiel. Enfin, une valeur architecturale est associée à cette résidence notamment en raison de sa représentativité de l'architecture conventuelle des années 1950-1960, de la qualité de sa construction et du degré d'authenticité de sa chapelle.

Avis du Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal

Le 18 juillet 2014, ce projet de démolition et de reconstruction a fait l'objet d'une présentation au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). Bien que très sensible à la question des démolitions au sein du Sault-au-Récollet, le CPM a appuyé la demande de démolition, compte tenu que déficiences structurales du bâtiment qui en limitent fortement les possibilités de transformations et d'agrandissement et que ce bâtiment contribue peu aux raisons qui ont motivé la création du site patrimonial du Sault-au-Récollet. Le CPM émettait également des recommandations concernant certains aspects du projet de construction soit de revoir l'angle d'implantation de l'aile ouest, redéfinir le traitement de l'entrée, vérifier la justesse des dimensions des ouvertures, expliciter les mesures

environnementales et prévoir des mesures appropriées en cas de découvertes archéologiques.

Suite à cet avis, le projet a été retravaillé pour répondre aux commentaires du CPM. Ainsi, l'angle de l'aile ouest a été réorienté de façon perpendiculaire par rapport au boulevard Gouin, certaines fenêtres ont été élargies et le traitement de l'entrée a été revu.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est favorable à ce projet de démolition pour les motifs suivants :

1. Les déficiences structurales du bâtiment en limitent fortement les possibilités de transformations et d'agrandissement ;
2. l'architecture de ce bâtiment contribue peu aux raisons qui ont motivé la création du site patrimonial du Sault-au-Récollet ;
3. la démolition permettrait la réalisation d'un projet de logements sociaux qui répondrait aux besoins des personnes âgées autonomes de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du comité exécutif

Résolution du conseil municipal pour autoriser la démolition du bâtiment.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claude DAUPHINAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-27

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1140306001

Unité administrative responsable :	Bureau de l'inspecteur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les avocats et notaires des services centraux de la Ville et les personnes engagées en vertu d'un contrat de service professionnels pour ces services, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé:

De relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les avocats et notaires des services centraux de la Ville et les personnes engagées en vertu d'un contrat de service professionnels pour ces services, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Denis GALLANT **Le** 2014-11-05 11:15

Signataire : Denis GALLANT

Inspecteur général de la Ville de Montréal
Bureau de l'inspecteur général , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140306001

Unité administrative responsable :	Bureau de l'inspecteur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les avocats et notaires des services centraux de la Ville et les personnes engagées en vertu d'un contrat de service professionnels pour ces services, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'inspecteur général de la Ville a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci en vertu de la Charte de la Ville. Dans l'exercice de ses fonctions, il a notamment le droit d'examiner tout dossier ou obtenir tout renseignement pertinent de la Ville ou de tout fonctionnaire ou employé.

Plusieurs professionnels, par exemple des avocats, ingénieurs ou architectes de la Ville, ainsi que des professionnels externes, sont appelés à supporter la Ville dans le cadre du processus d'adjudication des contrats.

Les informations reçues ou fournies dans le cadre d'une relation de service, entre un professionnel et la Ville, sont visées par le secret professionnel et ont pour objet la protection du client. Le professionnel ne peut, même dans le cadre de procédures judiciaires, divulguer ces informations, à moins d'une autorisation claire de la personne les ayant transmises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La célérité des enquêtes de l'inspecteur général demande une collaboration efficace de toute personne engagée par la Ville. Une démarche individualisée, au cas par cas, s'avère contre-indiquée. Il est requis, dans une démarche d'efficacité, de permettre à tout employé ou personne engagée en vertu d'un contrat de service professionnels tenus au secret professionnel d'être relevé de son secret professionnel, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

La résolution proposée ne vise que les employés et professionnels externes des services centraux, puisque la gestion des employés en arrondissements relève de ceux-ci.

Il existe bien une délégation qui permet au directeur général de relever un employé de la Ville de son obligation relative au secret professionnel (art.37.8 RCE 02-004). Cependant, cette délégation ne s'applique qu'à l'égard des avocats de la Ville dans le cadre d'une enquête policière ou des travaux d'une commission d'enquête.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Direction générale , Cabinet du directeur général (Alain DG MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe BERTHELET
inspecteur général adjoint-Affaires juridiques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-04

Éric-Christopher DESNOYERS
Inspecteur général associé



Dossier # : 1153430001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions budgétaires et la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont et autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

Il est recommandé:

- a) d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de cette élection partielle, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier;
- b) d'autoriser une dépense de 105 742,00 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- c) d'autoriser une dépense de 8 000,00 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;
- d) d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-12 11:14

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1153430001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions budgétaires et la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont et autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

CONTENU**CONTEXTE**

Comme l'exige la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, « LERM », (RLRQ, chapitre E-2.2), par suite de la démission de madame Lucie Cardyn, survenue le 12 décembre dernier, une élection partielle sera tenue au poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont. Le district électoral de Robert-Bourassa compte un peu plus de 3 400 électeurs.

De par ses fonctions, le greffier de la Ville est d'office président d'élection et à ce titre, a la responsabilité de voir à la tenue de cette élection partielle conformément à cette loi.

Le moratoire sur les mécanismes de votation électronique décrété par le gouvernement du Québec en janvier 2006 étant toujours en vigueur, le processus électoral et le mode traditionnel de votation que prévoit la LERM s'appliqueront intégralement lors de cette élection partielle.

Le territoire du district électoral de Robert-Bourassa sera divisé de la même façon que lors de l'élection générale du 3 novembre 2013 (12 sections de vote). Le jour du scrutin, un bureau de vote distinct sera établi pour chaque section de vote. Une semaine plus tôt aura été tenu le vote par anticipation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0205 - 25 mars 2003 - déléguer au Comité exécutif le pouvoir d'établir des tarifs de rémunération pour tout scrutin électoral ou référendaire à se tenir.

DESCRIPTION

La décision attendue vise :

a) l'approbation des prévisions budgétaires pour la tenue de cette élection partielle, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier;

b) l'autorisation d'une dépense de 105 742,00 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;

c) l'autorisation d'une dépense de 8 000,00 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la LERM;

d) d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin.

JUSTIFICATION

La tenue de cette élection partielle est une exigence formelle de la LERM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prévisions budgétaires soumises pour cette élection partielle (voir pièce jointe) sont établies en tenant principalement compte des coûts fixes de base qui s'appliquent à toute élection partielle, sans égard au nombre d'électeurs, notamment le coût des avis publics à être publiés dans les journaux, de la mise à jour du site Internet et de la tenue de la commission de révision de la liste des électeurs.

Quant aux tarifs de rémunération du personnel électoral recommandés pour cette élection partielle (voir pièce jointe), ceux-ci sont les mêmes que les tarifs précédemment approuvés pour la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013 (CE13 0196).

Le Service du greffe ne disposant pas des crédits nécessaires à même son budget de fonctionnement 2015, un budget d'appoint lui sera donc nécessaire pour la tenue de cette élection partielle. Un virement de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration est donc requis.

Par ailleurs, conformément aux articles 475 et suivants de la LERM, le trésorier de la Ville de Montréal doit rembourser, sur le fonds général, un montant égal à 70% des dépenses électorales inscrites au rapport de dépenses électorales et faites et acquittées par un parti, si le candidat de celui-ci a été élu ou a obtenu au moins 15% des votes donnés lors de l'élection au poste concerné. La même règle s'applique pour un candidat indépendant, en faisant les adaptations nécessaires.

Par conséquent, les crédits nécessaires aux fins du remboursement des dépenses électorales conformément à la LERM et estimés en fonction du nombre d'électeurs du district (3 431 en 2013) sont requis. Un virement de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration est donc requis à cette fin (voir le détail dans l'intervention de la Direction de la comptabilité et du contrôle budgétaire du Service des finances).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier substitut

Tél : 514 872-3770
Approuvé le : 2015-01-12



Dossier # : 1142198008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 22 500 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour la construction et la livraison de 38 bancs de parcs de type Lafontaine dans le cadre du programme MADA

d'autoriser un virement de 22 500 \$ provenant du PTI-MADA corporatif vers le PTI de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-05 13:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142198008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 22 500 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour la construction et la livraison de 38 bancs de parcs de type Lafontaine dans le cadre du programme MADA

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:

En 2010, un projet de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) visait à ce que la Ville se dote d'un plan d'action répondant aux besoins exprimés par les aînés montréalais conformément à l'entente qui avait été signée avec le ministère de la Famille et des aînés (MFA).

Le programme d'infrastructures visait à fournir une aide financière de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Les projets devaient donc viser à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et, par le fait même, à favoriser le vieillissement actif.

Des projets ont été déposés en 2010 par l'arrondissement mais n'avaient pas été retenus par le MAMROT. Étant donné la disponibilité budgétaire du PTI-MADA corporatif pour 2014, des projets non retenus par le passé ont été choisis et priorisés par le Service de la diversité sociale et des sports, dont le projet d'installation de mobilier urbain (bancs de parc) de l'arrondissement de Verdun.

Décisions antérieures:

CE10 0416 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal par lequel elle s'engage à verser une aide financière de 300 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés débutant en avril 2010 se terminant le 31 janvier 2012; Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche.

CE10 1291 - Réception d'une subvention de 300 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés se terminant le 31 janvier 2012.

Aspect financier :

Le virement budgétaire sera fait dans le sous-projet PTI 1434512-015 selon l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables.

Les crédits SIMON de 22 500 \$ pour assumés la portion de la Ville seront virés dans le projet 155837 selon l'imputation suivante;

Crédits

Provenance :

6101-7708066-802600-01909-57201-000000-0000-
112522-000000-98001-00000 22 500,00 \$

Imputation :

6101-7708066-801450-07165-57401-000000-0000-
155837-000000-15015-00000 22 50,00 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin THIFFEAULT
Chef de division Voirie et Parcs

IDENTIFICATION

Dossier # :1142198008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 45 800.00\$, accorder une commande à la direction du Matériel roulant et ateliers (MRA) pour la construction et la livraison de 38 bancs de parcs de type Lafontaine au montant de 45 800.00\$ et demander au Comité exécutif (CE) d'autoriser un virement provenant du PTI-MADA au montant de 22 500.00\$, le tout dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA.

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, un projet de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) visait à ce que la Ville se dote d'un plan d'action répondant aux besoins exprimés par les aînés montréalais conformément à l'entente qui avait été signée avec le ministère de la Famille et des aînés (MFA).

Le programme d'infrastructures visait à fournir une aide financière de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Les projets devaient donc viser à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et, par le fait même, à favoriser le vieillissement actif.

Des projets ont été déposés en 2010 par l'arrondissement mais n'avaient pas été retenus par le MAMROT. Étant donné la disponibilité budgétaire du PTI-MADA corporatif pour 2014, des projets non retenus par le passé ont été choisis et priorisés par le Service de la diversité sociale et des sports, dont le projet d'installation de mobilier urbain (bancs de parc) de l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 210559 - Autoriser la direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social à déposer des projets d'aménagement dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la démarche "Municipalité amie des aînés"

CE10 0416 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal par lequel elle s'engage à verser une aide financière de 300 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés débutant en avril 2010 se terminant le 31 janvier 2012; Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche.

CE10 1291 - Réception d'une subvention de 300 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés se terminant le 31 janvier 2012.

DESCRIPTION

Le projet d'aménagement consiste à ajouter du mobilier urbain près des habitations où nous retrouvons une forte concentration d'âînés. Ce qui le différencie du projet initial (2010), c'est que certains de ces bancs seront installés sur rue. Les bancs choisis sont fabriqués par un atelier spécialisé de la Direction du matériel roulant et ateliers. Il s'agit du modèle Parc Lafontaine en bois d'IPE qu'on retrouve déjà sur le territoire de l'arrondissement. Le prix des bancs est de 1 200 \$ chacun sans taxes puisqu'il s'agit d'un achat interne. Le coût du projet pour 38 bancs s'élève à 45 800\$. Un montant de 22 500 \$ a été prévu au Programme triennal d'immobilisations MADA et sera viré à l'arrondissement suite à la l'adoption de la résolution par le comité exécutif liée à ce dossier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût unitaire d'un banc est de 1 200.00\$ et les frais de transport sont de 200.00\$, pour un total de 45 800.00\$.

A) Informations budgétaires

Portion arrondissement

Provenance (financement arrondissement) 2014

Projet 55612 : Projet de protection

Sous-projet 1455612-000 : Report des soldes de 2013 23 \$

Imputation

Projet 34512 : Programme d'amélioration des aires de jeux

Sous-projet 1434512-010 : Bancs de parcs 23 \$

Portion corporative

Le virement budgétaire sera fait dans le sous-projet PTI 1434512-015 selon l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables.

B) Informations comptables

Les crédits SIMON de 23 300 \$ pour assumés la portion de l'arrondissement seront virés dans le projet 155836 selon l'imputation suivante;

Provenance :

6436-3610002-801450-01909-57201-000000-0000-
103007-000000-98001-00000 23 300,00 \$

Imputation :

6436-3610002-801450-07165-57401-000000-0000-
155836-000000-15015-00000 23 300,00 \$

Les crédits SIMON de 22 500 \$ pour assumés la portion de la Ville seront virés dans le projet 155837 selon l'imputation suivante;

Crédits

Provenance :

6101-7708066-802600-01909-57201-000000-0000-
112522-000000-98001-00000 22 500,00 \$

Imputation :

6101-7708066-801450-07165-57401-000000-0000-
155837-000000-15015-00000 22 50,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation du mobilier: printemps 2015.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Carole CHOUINARD)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin THIFFEAULT
Chef de division Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Martin ROBERGE
Directeur - travaux publics

Le : 2014-11-13



Dossier # : 1140634003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Je recommande :

D'autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-19 13:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140634003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2013, à la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest, et tel qu'approuvée par le conseil de l'agglomération, une réserve a été imposée sur trois lots (2 091 591, 1 573 534, 1 573 239) en vue de leur acquisition et leur revente pour permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires. Suite à l'imposition de ces réserves, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté par l'arrondissement pour acquérir les trois lots de gré à gré. Un dossier pour acquérir un premier lot, soit le lot 2 091 591 sur lequel est sis un immeuble comportant l'adresse 5237-5239, rue Saint-Ambroise, a été préparé par le SGPI et sera présenté au conseil d'agglomération pour approbation (dossier 1146037005).

Étant donné que le budget pour acquérir le terrain doit provenir de l'arrondissement, la Direction de l'habitation, avec l'appui de l'arrondissement, recommande d'utiliser le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*. Cette stratégie, adoptée en 2005, vise en priorité l'inclusion des logements sociaux et communautaires sur le site même des grands projets résidentiels, ou hors site à proximité de ceux-ci. Cependant, lorsque les services corporatifs et d'arrondissement concernés conviennent que l'inclusion de ces logements sur le site ou à proximité n'est pas appropriée, le recours à une contribution financière versée par le promoteur constitue le moyen d'atteindre les objectifs poursuivis. Un Fonds de contribution a été créé en 2011 afin de gérer les contributions reçues des promoteurs.

Le présent sommaire vise à autoriser un versement du Fonds de contribution afin de permettre l'acquisition du terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1146037005 - Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert un immeuble sis au 5237 - 5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour un prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité.

CG14 0068 (27 février 2014) à l'effet de déposer le bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2013.

CG13 0415 (26 septembre 2013) à l'effet d'approuver la décision du comité exécutif d'imposer une réserve, à des fins d'habitation social et communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec

CE12 0338 (14 mars 2012) à l'effet d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*

CE05 1708 (24 août 2005) à l'effet d'adopter la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*

CE02 0095 (2002-02-020) à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*

DESCRIPTION

Selon le sommaire décisionnel numéro 1146037005 préparé par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), le montant du prix de vente serait de 325 000 \$ plus les taxes applicables auquel s'ajoute une indemnité de 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, entre le 17 janvier 2014 et la date d'émission du chèque aux fins du paiement de ces sommes, pour compenser les coûts de maintien de l'immeuble. Ainsi, le montant total du prix de vente est évalué provisoirement à 375 000 \$. Le solde du Fonds de contribution pour l'arrondissement du Sud-Ouest est présentement de 525 000 \$.

L'acquisition de l'immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise permettra la réalisation d'un projet d'une vingtaine de logements sociaux et communautaires destinés à une clientèle familiale ayant un revenu faible ou modeste, dans le cadre du programme gouvernemental AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Il est à noter que la réalisation et la viabilité financière de ce projet sont tributaires de l'acquisition par la Ville du lot privé voisin, soit le lot 1 573 534 du Cadastre du Québec, et du remembrement de ces lots avec le lot municipal adjacent, soit le lot 4 184 898. Le lot privé voisin a également fait l'objet d'une réserve par le conseil d'agglomération en septembre 2013 en vue de son acquisition, et les négociations à cet effet sont en cours entre le SGPI et le propriétaire (un plan des trois lots se trouve en pièce jointe à ce dossier). Advenant que ce second lot ne soit pas acquis, un projet d'environ 10 logements pour une clientèle ayant des besoins spéciaux pourrait quand même être réalisé.

JUSTIFICATION

C'est l'arrondissement Le Sud-Ouest qui a identifié sur son territoire cet emplacement se prêtant à la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires et qui a demandé, à l'automne 2013, la collaboration de la Direction d'habitation afin d'y imposer une réserve. Étant donné que le budget pour l'acquisition doit provenir de l'arrondissement, ce dernier a proposé d'utiliser l'argent accumulé dans le Fonds de contribution, dans son compte, pour financer cette transaction. Tel qu'indiqué dans le dossier décisionnel, qui avait pour objet la création du Fonds, les sommes qui y sont versées doivent être «utilisées, en priorité, pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dispose, pour l'arrondissement Le Sud-Ouest, d'une somme de 525 000 \$, soit un montant suffisant pour compléter la transaction.

Le terrain sera éventuellement vendu à un organisme communautaire selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*. La politique prévoit que le prix de vente des terrains est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafond de 12 000 \$ par logement pour les projets destinés aux familles. Pour les projets destinés à des clientèles avec besoins spéciaux, le prix de vente des terrains est fixé à 50% de la valeur marchande, mais avec un plafond de 5 000 \$ par logement. Il y a lieu de mentionner que le prix de vente du terrain destiné à l'organisme communautaire ne peut être établi avant de connaître la nature du projet social (nombre de logements) qui sera réalisé sur ce lot. Toujours selon la Politique de vente, de ce prix seront déduits, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par des contraintes géotechniques qui, à ce stade-ci, restent à confirmer.

Notons par ailleurs que lors de la vente du terrain à un organisme communautaire, le produit de la vente fera l'objet d'une demande d'affectation de surplus affecté au compte de l'arrondissement du Sud-Ouest en provenance du Fonds consolidé des revenus de la Ville, de telle sorte que ces sommes seront disponibles pour les fins de projets futurs de logements sociaux et communautaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires permettra de densifier légèrement la trame urbaine du secteur et de maximiser l'utilisation des infrastructures déjà en place. Par ailleurs, le développement de logements abordables pour familles s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet pour familles, situé en partie sur le lot 2 091 591, et qui est conforme aux objectifs du *Plan de fidélisation des familles* adopté en 2013, ne pourrait se réaliser sans de l'aide du Fonds de contribution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise (1146037005) - janvier 2015
Acquisition du lot privé voisin (1 573 534) - printemps 2015
Vente du terrain à un organisme communautaire - automne 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Julie NADON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julia DAVIES
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-15

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2015-01-19



Dossier # : 1141177001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-13 13:27

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141177001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour la construction de deux centres de tri des matières recyclables (CTMR) sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables d'une capacité de 100 000 tonnes par année relevant de la compétence d'agglomération. Voir pièce jointe pour les détails inscrits à la fiche PTI.

JUSTIFICATION

L'Approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet ne pourra pas être réalisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexis CARON-DIONNE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-18

Éric BLAIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-01-13



Dossier # : 1156213001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau de métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$

IL EST RECOMMANDÉ

d'approuver le règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2015-01-15 11:32
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 6

Assemblée du: 15 JANVIER 2015

Résolution numéro: CA-2015-006

Recommandation

D'approuver le règlement d'emprunt R-152, permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour le prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval par l'Agence métropolitaine de transport. Le montant total sera donc de 600,00 M\$ amorti sur un terme maximal de 20 ans.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

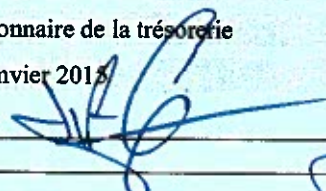
\$ Toutes taxes incluses

Requérant : Trésorerie

Nom : Jean-François Plante

Titre : Gestionnaire de la trésorerie

Date : 12 janvier 2015

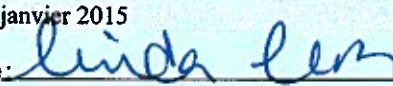
Signature : 

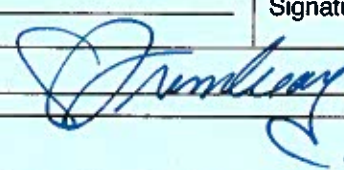
D.E. responsable : Finances et contrôle

Nom : Linda Lebrun

Titre : Directrice exécutive par intérim et Trésorière

Date : 12 janvier 2015

Signature : 

Secrétaire de l'assemblée : 

Exposé du besoin

Le gouvernement du Québec, conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), doit fixer la date pour la cession des biens nécessaires au prolongement du réseau du métro à Laval. La date visée est le 31 mars 2015.

La cession des actifs du métro vers Laval, doit comprendre la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport ("AMT") auprès de Financement-Québec, ainsi que le paiement à l'AMT de la somme représentant l'écart entre la valeur nette des actifs transférés et le montant de la dette assumée, ainsi que les taxes de ventes nettes de ristournes applicables sur la valeur de la cession. Il est donc nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt permettant à la Société de détenir les crédits nécessaires à la prise en charge des passifs reliés à la cession des actifs.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision :

CLIQUER POUR METTRE À JOUR


COPIE CONFORME

SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 15.01.2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans

Démarche, solution proposée et conclusion

L'AMT a été mandatée par le gouvernement pour la réalisation des ouvrages nécessaires au prolongement du réseau du métro vers Laval. Tel que prévu à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), l'AMT doit céder à la STM, à la date fixée par le gouvernement, tous les biens relatifs au prolongement. Selon les informations obtenues, la date visée est le 31 mars 2015.

Il est à noter que l'article 47 cité au paragraphe précédent ne prévoit que la cession des actifs sans mention d'une contrepartie. Par contre, pour éviter des impact comptables importants pour le gouvernement, la transaction doit se faire en contrepartie de la valeur comptable nette des actifs, comprenant le transfert de l'encours de la dette contractée par l'AMT auprès de Financement-Québec d'environ 419,58 M\$ (Annexe 1), ainsi que du solde entre la valeur comptable nette et les emprunts, soit une somme d'environ 144,79 M\$, payable à l'AMT. La STM devra aussi payer les taxes de ventes applicables, nettes de ristournes, sur la valeur comptable nette des actifs, les frais financiers et les contingences reliées aux ouvrages (Annexe 2).

Il est prévu que la dette transférée à la STM soit remboursée à 100% par le ministère des Transports ("MTQ"), par le biais du remboursement du service de la dette, capital et intérêts, directement à Financement-Québec. Il doit en être de même pour tout nouveau financement requis dans le cadre de cette cession. Par contre, nous sommes en attente de confirmations que :

- la cession, telle qu'envisagée, est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*; et
- les emprunts, comprenant la dette transférée et la dette future, seront entièrement subventionnés par le MTQ, ce qui demande ainsi le transfert de la subvention accordée à l'AMT sur les emprunts existants.

☒ Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité Finances du 23 octobre 2014

Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

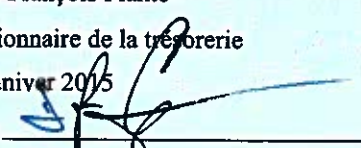
☐ Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Trésorerie

Nom : Jean-François Plante

Titre : Gestionnaire de la trésorerie

Date : 12 janvier 2015

Signature : 

Service : Budget et investissements

Nom : Alain Fraser

Titre : Directeur et Trésorier adjoint

Date : 12 janvier 2015

Signature : 

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans

Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3'	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre :				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention

☐ Voir suite de la rubrique Subvention

Certificat du trésorier

Certificat requis : ☐ Oui ☒ Non

Les fonds sont disponibles : ☐ Oui ☐ Non

Trésorier :

Date :

Linda L...
13 janvier 2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet : D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855,50 \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans

☐ Recommandation
 ☐ Exposé du besoin
 ☒ Démarche, solution proposée et conclusion
 ☐ Développement durable
 ☐ Subvention

Le règlement d'emprunt proposé est **conditionnel** à la réception de ces confirmations. La cession ne pourra se faire qu'après réception des autorisations requises du MTQ ou du gouvernement, autant pour le transfert de la dette actuelle et de la subvention qui y est rattachée, que pour l'obtention d'une subvention à 100% sur tout montant devant être emprunté par la STM dans le cadre de cette cession, ainsi que suite à l'approbation du présent règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le service de dette annuel serait de 46,13 M\$, basé sur un taux de 4,50% et amorti sur une période de vingt (20) ans.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation
 ☐ Exposé du besoin
 ☐ Démarche, solution proposée et conclusion
 ☐ Développement durable
 ☐ Subvention

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « Démarche, solution proposée et conclusion »

« Annexe 1 »

Prêt	Date d'émission	Montant subventionné	Taux	Échéance	Refinancement à venir	Terme du refinancement
2005-1055	15 juil. 2005	9,445,236.99 \$	4.339%	15 juil. 2015	9,085,385.04 \$	10
2005-1574	14 nov. 2005	16,612,177.09 \$	4.783%	1 déc. 2015	15,433,085.92 \$	10
2006-1095	4 juil. 2006	13,654,600.77 \$	4.773%	1 déc. 2015	12,738,883.36 \$	10
2006-0741	2 mai 2006	13,738,202.16 \$	4.835%	2 mai 2016	12,344,320.11 \$	10
2006-0805	15 mai 2006	13,823,821.30 \$	4.960%	1 déc. 2016	11,943,063.97 \$	10
2006-1323	15 août 2006	17,013,264.54 \$	4.847%	1 déc. 2016	14,685,096.66 \$	10
2006-1487	18 sept. 2006	13,427,554.80 \$	4.531%	1 déc. 2016	11,560,083.21 \$	10
2006-2002	14 déc. 2006	13,925,721.07 \$	4.349%	14 mai 2017	11,585,689.31 \$	10
2007-1885	18 déc. 2007	3,734,452.23 \$	4.660%	1 déc. 2017	3,059,535.16 \$	10
2008-0066	17 janv. 2008	3,688,966.43 \$	4.317%	1 déc. 2017	3,009,667.86 \$	10
2008-0791	1 mai 2008	1,930,541.98 \$	4.659%	1 déc. 2018	1,477,604.31 \$	10
2010-2018	16 juil. 2010	30,840,635.48 \$	4.235%	1 déc. 2020	10,236,472.55 \$	10
2010-2562	8 oct. 2010	5,014,550.17 \$	3.652%	1 déc. 2020	3,464,025.24 \$	10
2010-3084	1 déc. 2010	564,058.56 \$	3.943%	1 déc. 2020	\$	
2010-3087	1 déc. 2010	2,221,096.50 \$	3.943%	1 déc. 2020	\$	
2010-3088	1 déc. 2010	12,865,482.47 \$	3.943%	1 déc. 2020	6,534,804.53 \$	10
2010-3089	1 déc. 2010	12,834,850.81 \$	3.943%	1 déc. 2020	6,519,245.82 \$	10
2011-1099	29 avr. 2011	4,303,292.63 \$	4.113%	1 déc. 2021	2,821,586.96 \$	10
2012-2830	25 sept. 2012	179,945.58 \$	2.911%	1 déc. 2022	111,352.00 \$	10
2012-2695	1 oct. 2012	8,804,928.26 \$	3.000%	1 déc. 2022	\$	
2012-2683	1 oct. 2012	2,729,580.77 \$	3.000%	1 déc. 2022	\$	
2002-2066	5 déc. 2002	4,115,365.46 \$	6.039%	5 déc. 2022	\$	
2013-2540	1 oct. 2013	10,846,954.70 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2541	1 oct. 2013	8,093,060.21 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2546	1 oct. 2013	11,571,083.12 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2547	1 oct. 2013	4,927,237.02 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2548	1 oct. 2013	8,963,812.44 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2549	1 oct. 2013	11,886,079.78 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2550	1 oct. 2013	10,658,599.70 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2551	1 oct. 2013	5,825,702.04 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2552	1 oct. 2013	5,762,435.39 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2553	1 oct. 2013	3,969,948.62 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2013-2554	1 oct. 2013	6,612,578.17 \$	3.712%	1 sept. 2023	\$	
2014-1169	7 mai 2014	18,199,374.76 \$	3.325%	1 sept. 2024	\$	
2014-1414	3 juin 2014	36,020,889.23 \$	3.271%	1 sept. 2024	\$	
2014-2121	30 juin 2014	10,225,290.13 \$	3.138%	1 sept. 2024	\$	
2014-2120	30 juin 2014	24,868,328.40 \$	3.138%	1 sept. 2024	\$	
2004-1512	8 nov. 2004	741,302.41 \$	5.453%	2 déc. 2024	\$	
2006-1794	7 nov. 2006	10,593,428.29 \$	4.602%	1 juin 2025	\$	
2007-0871	19 juin 2007	1,877,436.38 \$	5.136%	1 juin 2025	\$	
2006-0403	27 mars 2006	13,769,996.88 \$	4.886%	1 avr. 2026	\$	
2008-0791	1 mai 2008	617,773.43 \$	4.659%	1 déc. 2018	472,833.35 \$	10
2009-0911	24 avr. 2009	1,212,507.58 \$	4.373%	1 déc. 2018	949,971.09 \$	10
2009-1519	4 août 2009	1,599,809.05 \$	4.453%	1 déc. 2019	1,158,909.78 \$	10
2009-2225	17 nov. 2009	2,475,704.08 \$	4.340%	1 déc. 2019	1,820,016.09 \$	10
2010-2419	24 sept. 2010	1,893,825.09 \$	3.865%	1 déc. 2020	\$	
2010-1434	17 mai 2010	903,372.55 \$	4.925%	1 déc. 2029	\$	
Total		419,584,855.50 \$			141,011,632.32 \$	

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :
« Démarche, solution proposée et conclusion »
« Annexe 2 »

Règlement d'emprunt	Montant	Sous-total
1 Prise en charge auprès de Financement-Québec, des emprunts contractés par l'AMT au 31 mars 2015.	\$419,584,855.50	
	sous-total	\$419,584,855.50
2 Écart entre la valeur nette des actifs et des emprunts pris en charge par la STM.	\$144,785,416.50	
3 Contingences reliées aux ouvrages	\$ 2,000,000.00	
4 Frais financiers	\$ 5,481,760.68	
5 Taxes nettes de ristournes	\$ 28,147,967.32	
	sous-total	\$180,415,144.50
	TOTAL	\$600,000,000.00

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855, \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans.	Date :	
Numéro	R-152	Montant :	600,000,000.00 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Agence métropolitaine de transport («AMT») a été mandatée par le gouvernement pour la réalisation des ouvrages nécessaires au prolongement du réseau du métro vers Laval. Tel que prévu à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), l'AMT doit céder à la STM, à la date fixée par le gouvernement, tous les biens relatifs au prolongement. Selon les informations obtenues, la date visée est le 31 mars 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Une première tentative de cession a eu lieu en décembre 2007. Celle-ci ne fut pas complétée et a même été reportée annuellement depuis cette date.

DESCRIPTION

La cession de ces actifs du métro vers Laval, doit comprendre la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec, ainsi que le paiement à l'AMT de la somme représentant l'écart entre la valeur nette des actifs transférés et le montant de la dette assumée, ainsi que les taxes de ventes applicables sur la valeur de la cession. Il est donc nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt permettant à la Société de détenir les crédits nécessaires à la prise en charge des passifs reliés à la cession des actifs.

Le gouvernement du Québec, conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), doit fixer la date pour la cession des biens nécessaires au prolongement du réseau du métro à Laval. La date visée est le 31 mars 2015.

Il est à noter que l'article 47 cité au paragraphe précédent ne prévoit que la cession des actifs sans mention d'une contrepartie. Par contre, pour éviter des impact comptables importants pour le gouvernement, la transaction doit se faire en contrepartie de la valeur comptable nette des actifs, comprenant le transfert de l'encours de la dette contractée par l'AMT auprès de Financement-Québec d'environ 419,58 M\$ (Annexe 1), ainsi que du solde entre la valeur comptable nette et les emprunts, soit une somme d'environ 144,79 M\$, payable à l'AMT. La STM devra aussi payer les taxes de ventes applicables, nettes de ristournes, sur la valeur comptable nette des actifs, les frais financiers et les contingences reliées aux ouvrages (Annexe 2).

Il est prévu que la dette transférée à la STM soit remboursée à 100% par le ministère des Transports (MTQ), par le biais du remboursement du service de la dette, capital et intérêts, directement à Financement-Québec. Il doit en être de même pour tout nouveau financement requis dans le cadre de cette cession. Par contre, nous sommes en attente de confirmations que :

- la cession, telle qu'envisagée, est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*, et
- les emprunts, comprenant la dette transférée et la dette future, seront entièrement subventionnés par le MTQ, ce qui demande ainsi le transfert de la subvention accordée à l'AMT sur les emprunts existants.

Le règlement d'emprunt proposé est conditionnel à la réception de ces confirmations. La cession ne pourra se faire qu'après réception des autorisations requises du MTQ ou du gouvernement autant pour le transfert de la dette actuelle et de la subvention qui y est rattachée, que pour l'obtention d'une subvention à 100% sur tout montant devant être emprunté par la STM dans le cadre de cette cession, ainsi que suite à l'approbation du présent règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	D'approuver le règlement d'emprunt R-152 permettant la prise en charge des emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 419 584 855, \$ et autorisant un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 du réseau du métro pour un terme maximal de 20 ans.	Date :	
Numéro	R-152	Montant :	600,000,000.00 \$

JUSTIFICATION

Sans l'adoption du règlement d'emprunt, il sera impossible pour la STM de prendre en charge les passifs relatifs à la cession des actifs. Ceci rendrait la cession des actifs du métro vers Laval impossible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le service de dette annuel serait de 46,13 M\$, basé sur un taux de 4,50 % et amorti sur une période de vingt (20) ans.

Comme tout autre actif de la STM, l'entretien, réparation ou remplacement de ces actifs seront soumis aux mêmes règles de financement et seront admissibles aux mêmes programmes de subventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption du règlement d'emprunt, il sera impossible pour la STM de prendre en charge les passifs relatifs à la cession des actifs. Ceci rendrait la cession des actifs du métro vers Laval impossible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt par toutes les parties prenantes.
Signature de l'acte de cession.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le tout est conforme aux politiques, règlements et autres encadrements administratifs.


COPIE CONFORME
SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 15.01.2015



RÈGLEMENT R-152

AUTORISANT LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL À PRENDRE EN CHARGE LES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU RÉSEAU DU MÉTRO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL TOTALISANT UN MONTANT DE QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (419 584 855,50 \$), ET À EFFECTUER UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (180 415 144,50 \$) DANS LE CADRE DE LA CESSIION, PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, DES BIENS RELATIFS À CE PROLONGEMENT, LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL DE SIX CENTS MILLIONS DE DOLLARS (600 000 000 \$)

ATTENDU que la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (ci-après la « Société ») a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes et qu'à cette fin, elle exploite une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par métro ;

ATTENDU que l'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (ci-après l'« AMT »), conformément aux décrets 1299-98 du 7 octobre 1998, 716-2000 du 14 juin 2000, 729-2003 du 3 juillet 2003 et 1117-2004 du 2 décembre 2004, a procédé à la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval (ci-après le « Prolongement »);

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), l'AMT doit céder à la Société tous les biens qu'elle détient, incluant notamment tous les droits, titres et intérêts afférents à ceux-ci, nécessaires au tunnel, aux voies, aux quais, aux garages des voitures de métro, aux ateliers et aux postes de redressement ou de ventilation (ci-après les « Ouvrages ») relatifs au Prolongement, dont la date de cession sera fixée par décret à être adopté par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que la cession des Ouvrages sera effectuée à la valeur comptable nette des actifs cédés, soit la somme de CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (564 370 272 \$) ;

ATTENDU que pour financer la construction du Prolongement, l'AMT a contracté des emprunts auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du FONDS DE FINANCEMENT (ci-après le « Fonds de financement ») constatés par de nombreux billets (ci-après les « Prêts »);

ATTENDU que l'encours des Prêts au 31 mars 2015, incluant le refinancement de certains emprunts, totalise la somme en capital de QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (419 584 855,50 \$) selon le détail présenté à l'Annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante, le tout selon les termes, conditions et modalités établies aux Prêts intervenus entre l'AMT et le Fonds de financement ;

ATTENDU que le Fonds de financement doit céder les Prêts à Financement-Québec concurremment à la cession des Ouvrages;

ATTENDU que la cession des Ouvrages comprend aussi la cession des Prêts contractés par l'AMT et que la cession des Prêts à la Société doit être autorisée par Financement-Québec, et le transfert des subventions rattachées à ces Prêts admissibles à un remboursement à 100% conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes présentement en vigueur, ou autrement, doit être autorisé par le ministre des Transports;

ATTENDU que l'écart entre la valeur comptable nette des actifs et l'encours des emprunts au 31 mars 2015, au montant de CENT QUARANTE-QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENT SEIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (144 785 416,50 \$), sera versé par la Société à l'AMT concurremment à la signature de l'acte de cession des Ouvrages ;

ATTENDU que le ministère des Transports doit confirmer que les nouveaux emprunts devant être contractés par la Société dans le cadre de la cession des Ouvrages prévue au présent règlement sont admissibles à une subvention et remboursés à 100% conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes présentement en vigueur, ou autrement;

ATTENDU que les emprunts subventionnés et le refinancement des Prêts seront effectués en conformité avec toute convention de prêt à long terme signée par la Société avec Financement-Québec et tout régime d'emprunts en vigueur à la Société;

ATTENDU que la Société doit contracter un ou plusieurs emprunts représentant un montant maximum de CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE

DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (180 415 144,50 \$) relativement aux fins prévues au présent règlement, tel que :

- Le montant à verser à l'AMT pour la cession des Ouvrages représentant l'écart entre la valeur comptable nette des actifs et l'encours des emprunts au 31 mars 2015 ;
- Les contingences reliées aux ouvrages ;
- Les frais financiers, tels que les frais d'émission et de gestion payables à Financement-Québec, et le coût de tout emprunt temporaire contracté par la Société auprès d'institutions financières ;
- La taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, nettes de ristourne, payables sur la valeur comptable nette des Ouvrages cédés ;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 2 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU qu'il y a lieu de voir à l'adoption d'un règlement à cet effet ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-152 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à:

- a) prendre en charge auprès de Financement-Québec les Prêts contractés par l'AMT auprès du Fonds de Financement pour la construction du Prolongement, conditionnellement à ce que le Fonds de Financement cède ces Prêts à Financement-Québec, lesquels représentent un montant en capital de QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (419 584 855,50 \$), étant l'encours des Prêts au 31 mars 2015, selon le détail des Prêts indiqué à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, dont le terme, incluant tout refinancement, ne peut dépasser vingt (20) ans à partir de la date de l'emprunt original;
- b) emprunter un montant en principal n'excédant pas CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (180 415 144,50 \$) pour un terme d'une durée maximale de vingt (20) ans, incluant tout refinancement, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et selon le détail prévu à l'Annexe 2;
- c) que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien ou de l'objet à financer, ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 15 JANVIER 2015



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

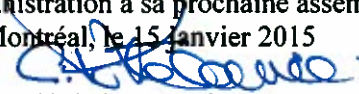


SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

PROCHAINES PAGES : ANNEXE 1 ET ANNEXE 2

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2015-006 concernant l'adoption du Règlement R-152 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 15 janvier 2015


Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

**ANNEXE 1
RÈGLEMENT R-152**

AUTORISANT LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL À PRENDRE EN CHARGE LES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU RÉSEAU DU MÉTRO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL TOTALISANT UN MONTANT DE QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (419 584 855,50 \$), ET À EFFECTUER UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (180 415 144,50 \$) DANS LE CADRE DE LA CESSION, PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, DES BIENS RELATIFS À CE PROLONGEMENT, LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL DE SIX CENTS MILLIONS DE DOLLARS (600 000 000 \$)

EN DATE DU 31 MARS 2015						
Prêt	Date d'émission	Montant subventionné ¹⁾	Taux	Échéance	Refinancement à venir	Terme du refinancement (année)
2005-1055	15 juil. 2005	9 445 236,99 \$	4,339%	15 juil. 2015	9 085 385,04 \$	10,00
2005-1574	14 nov. 2005	16 612 177,09 \$	4,783%	1 déc. 2015	15 433 085,92 \$	10,00
2006-1095	4 juil. 2006	13 654 600,77 \$	4,773%	1 déc. 2015	12 738 883,36 \$	10,00
2006-0741	2 mai 2006	13 738 202,16 \$	4,835%	2 mai 2016	12 344 320,11 \$	10,00
2006-0805	15 mai 2006	13 823 821,30 \$	4,960%	1 déc. 2016	11 943 063,97 \$	10,00
2006-1323	15 août 2006	17 013 264,54 \$	4,847%	1 déc. 2016	14 685 096,66 \$	10,00
2006-1487	18 sept. 2006	13 427 554,80 \$	4,531%	1 déc. 2016	11 560 083,21 \$	10,00
2006-2002	14 déc. 2006	13 925 721,07 \$	4,349%	14 mai 2017	11 585 689,31 \$	10,00
2007-1885	18 déc. 2007	3 734 452,23 \$	4,660%	1 déc. 2017	3 059 535,16 \$	10,00
2008-0066	17 janv. 2008	3 688 966,43 \$	4,317%	1 déc. 2017	3 009 667,86 \$	10,00
2008-0791	1 mai 2008	1 930 541,98 \$	4,659%	1 déc. 2018	1 477 604,31 \$	10,00
2010-2018	16 juil. 2010	30 840 635,48 \$	4,235%	1 déc. 2020	10 236 472,55 \$	10,00
2010-2562	8 oct. 2010	5 014 550,17 \$	3,652%	1 déc. 2020	3 464 025,24 \$	10,00
2010-3084	1 déc. 2010	564 058,56 \$	3,943%	1 déc. 2020		
2010-3087	1 déc. 2010	2 221 096,50 \$	3,943%	1 déc. 2020		
2010-3088	1 déc. 2010	12 865 482,47 \$	3,943%	1 déc. 2020	6 534 804,53 \$	10,00
2010-3089	1 déc. 2010	12 834 850,81 \$	3,943%	1 déc. 2020	6 519 245,82 \$	10,00
2011-1099	29 avr. 2011	4 303 292,63 \$	4,113%	1 déc. 2021	2 821 586,96 \$	10,00
2012-2830	25 sept. 2012	179 945,58 \$	2,911%	1 déc. 2022	111 352,00 \$	10,00
2012-2695	1 oct. 2012	8 804 928,26 \$	3,000%	1 déc. 2022		
2012-2683	1 oct. 2012	2 729 580,77 \$	3,000%	1 déc. 2022		
2002-2066	5 déc. 2002	4 115 365,46 \$	6,039%	5 déc. 2022		
2013-2540	1 oct. 2013	10 846 954,70 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2541	1 oct. 2013	8 093 060,21 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2546	1 oct. 2013	11 571 083,12 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2547	1 oct. 2013	4 927 237,02 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2548	1 oct. 2013	8 963 812,44 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2549	1 oct. 2013	11 886 079,78 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2550	1 oct. 2013	10 658 599,70 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2551	1 oct. 2013	5 825 702,04 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2552	1 oct. 2013	5 762 435,39 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2553	1 oct. 2013	3 969 948,62 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2013-2554	1 oct. 2013	6 612 578,17 \$	3,712%	1 sept. 2023		
2014-1169	7 mai 2014	18 199 374,76 \$	3,325%	1 sept. 2024		
2014-1414	3 juin 2014	36 020 889,23 \$	3,271%	1 sept. 2024		
2014-2121	30 juin 2014	10 225 290,13 \$	3,138%	1 sept. 2024		
2014-2120	30 juin 2014	24 868 328,40 \$	3,138%	1 sept. 2024		
2004-1512	8 nov. 2004	741 302,41 \$	5,453%	2 déc. 2024		
2006-1794	7 nov. 2006	10 593 428,29 \$	4,602%	1 juin 2025		
2007-0871	19 juin 2007	1 877 436,38 \$	5,136%	1 juin 2025		
2006-0403	27 mars 2006	13 769 996,88 \$	4,886%	1 avr. 2026		
2008-0791	1 mai 2008	617 773,43 \$	4,659%	1 déc. 2018	472 833,35 \$	10
2009-0911	24 avr. 2009	1 212 507,58 \$	4,373%	1 déc. 2018	949 971,09 \$	10
2009-1519	4 août 2009	1 599 809,05 \$	4,453%	1 déc. 2019	1 158 909,78 \$	10
2009-2225	17 nov. 2009	2 475 704,08 \$	4,340%	1 déc. 2019	1 820 016,09 \$	10
2010-2419	24 sept. 2010	1 893 825,09 \$	3,865%	1 déc. 2020		
2010-1434	17 mai 2010	903 372,55 \$	4,925%	1 déc. 2029		
Total		419 584 855,50 \$			141 011 632,32 \$	

1) Encours de la dette au 31 mars 2015 subventionnée à 100% par le MTQ

ANNEXE 2
RÈGLEMENT R-152

AUTORISANT LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL À PRENDRE EN CHARGE LES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU RÉSEAU DU MÉTRO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL TOTALISANT UN MONTANT DE QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (419 584 855,50 \$), ET À EFFECTUER UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (180 415 144,50 \$) DANS LE CADRE DE LA CESSIION, PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, DES BIENS RELATIFS À CE PROLONGEMENT, LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL DE SIX CENTS MILLIONS DE DOLLARS (600 000 000 \$)

DESCRIPTION	MONTANT	MONTANT TOTAL
CESSION DES OUVRAGES ET DES DROITS IMMOBILIERS DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU RÉSEAU DU MÉTRO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL		
1- PRISE EN CHARGE AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC, DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT AU 31 MARS 2015 :		
Total :		419 584 855,50 \$
2- ÉCART ENTRE LA VALEUR NETTE DES ACTIFS ET DU MONTANT DES EMPRUNTS PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ :	144 785 416,50 \$	
3- CONTINGENCES RELIÉES AUX OUVRAGES :	2 000 000,00 \$	
4- FRAIS FINANCIERS :	5 481 760,68 \$	
5- TAXES NETTES DE RISTOURNE :	<u>28 147 967,32 \$</u>	
Total :		<u>180 415 144,50 \$</u>
GRAND-TOTAL :		<u>600 000 000,00 \$</u>



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 15 janvier 2015 à 9 h 00

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2015-006

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-152, AUTORISANT LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL À PRENDRE EN CHARGE LES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU RÉSEAU DU MÉTRO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL TOTALISANT UN MONTANT DE 419 584 855,50 \$, ET À EFFECTUER UN EMPRUNT DE 180 415 144,50 \$ DANS LE CADRE DE LA CESSIION, PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, DES BIENS RELATIFS À CE PROLONGEMENT, LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL DE SIX CENTS MILLIONS DE DOLLARS (600 000 000 \$)

ATTENDU que la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (ci-après la « Société ») a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes et qu'à cette fin, elle exploite une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par métro ;

ATTENDU que l'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (ci-après l'« AMT »), conformément aux décrets 1299-98 du 7 octobre 1998, 716-2000 du 14 juin 2000, 729-2003 du 3 juillet 2003 et 1117-2004 du 2 décembre 2004, a procédé à la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval (ci-après le « Prolongement »);

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02), l'AMT doit céder à la Société tous les biens qu'elle détient, incluant notamment tous les droits, titres et intérêts afférents à ceux-ci, nécessaires au tunnel, aux voies, aux quais, aux garages des voitures de métro, aux ateliers et aux postes de redressement ou de ventilation (ci-après les « Ouvrages ») relatifs au Prolongement, dont la date de cession sera fixée par décret à être adopté par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que la cession des Ouvrages sera effectuée à la valeur comptable nette des actifs cédés, soit la somme de CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (564 370 272 \$) ;

ATTENDU que pour financer la construction du Prolongement, l'AMT a contracté des emprunts auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement (ci-après le « Fonds de financement ») constatés par de nombreux billets (ci-après les « Prêts »);

ATTENDU que l'encours des Prêts au 31 mars 2015, incluant le refinancement de certains emprunts, totalise la somme en capital de QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (419 584 855,50 \$) selon le détail présenté à l'Annexe 1 du règlement pour en faire partie intégrante, le tout selon les termes, conditions et modalités établies aux Prêts intervenus entre l'AMT et le Fonds de financement;

ATTENDU que le Fonds de financement doit céder les Prêts à Financement-Québec concurremment à la cession des Ouvrages;

ATTENDU que la cession des Ouvrages comprend aussi la cession des Prêts contractés par l'AMT et que la cession des Prêts à la Société doit être autorisée par Financement-Québec, et le transfert des subventions rattachées à ces Prêts admissibles à un remboursement à 100% conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes présentement en vigueur, ou autrement, doit être autorisé par le ministre des Transports;



ATTENDU que l'écart entre la valeur comptable nette des actifs et l'encours des emprunts au 31 mars 2015, au montant de CENT QUARANTE-QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENT SEIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (144 785 416,50 \$), sera versé par la Société à l'AMT concurremment à la signature de l'acte de cession des Ouvrages ;

ATTENDU que le ministère des Transports doit confirmer que les nouveaux emprunts devant être contractés par la Société dans le cadre de la cession des Ouvrages prévue au présent règlement sont admissibles à une subvention et remboursée à 100% conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes présentement en vigueur, ou autrement;

ATTENDU que les emprunts subventionnés et le refinancement des Prêts seront effectués en conformité avec toute convention de prêt à long terme signée par la Société avec Financement-Québec et tout régime d'emprunts en vigueur à la Société;

ATTENDU que la Société doit contracter un ou plusieurs emprunts représentant un montant maximum de CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (180 415 144,50 \$) relativement aux fins prévues au règlement, tel que :

- Le montant à verser à l'AMT pour la cession des Ouvrages représentant l'écart entre la valeur comptable nette des actifs et l'encours des emprunts au 31 mars 2015 ;
- Les contingences reliées aux ouvrages ;
- Les frais financiers, tels que les frais d'émission et de gestion payables à Financement-Québec, et le coût de tout emprunt temporaire contracté par la Société auprès d'institutions financières ;
- La taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, nettes de ristourne, payables sur la valeur comptable nette des Ouvrages cédés ;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 2 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

VU le rapport de la directrice exécutive par intérim – Finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général par intérim

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter le «RÈGLEMENT R-152 AUTORISANT LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL À PRENDRE EN CHARGE LES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU RÉSEAU DU MÉTRO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL TOTALISANT UN MONTANT DE QUATRE CENT DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (419 584 855,50 \$), ET À EFFECTUER UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (180 415 144,50 \$) DANS LE CADRE DE LA CESSON, PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, DES BIENS RELATIFS À CE PROLONGEMENT, LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL DE SIX CENTS MILLIONS DE DOLLARS (600 000 000 \$)», pour un terme maximal de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements.



- 2° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien ou de l'objet à financer, ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 15 janvier 2015

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

CE : 40.003

2015/01/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 15 000 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

Il est recommandé:
d'adopté un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-16 11:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1144631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 15 000 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des préparatifs entourant le 375e anniversaire de Montréal, la Ville de Montréal désire s'assurer que ces célébrations laisseront des traces durables dans tous les quartiers de Montréal. Le présent dossier porte donc sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 15 000 000 \$ afin de permettre aux arrondissement la réalisation de projets d'immobilisation à l'échelle locale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les arrondissements ont jusqu'au 2 mars 2015 pour déposer une proposition de projet au Service de la concertation des arrondissements qui procédera à l'analyse des projets reçus. En fonction du budget disponible et de la pertinence dans le cadre du 375e anniversaire, le SCA fera des recommandations au comité exécutif qui prendra la décision finale. Les projets admissibles sont variés. Il peut s'agir de l'aménagement ou du réaménagement d'un espace public, de la rénovation, de l'agrandissement ou de la construction d'un immeuble public, de l'ajout d'une oeuvre d'art public à l'intérieur d'un espace public en réaménagement, etc.

Les projets qui seront sélectionnés représenteront un legs tangible pour les citoyens de Montréal. Également, leur caractère rassembleur et leur capacité à générer de la fierté dans la communauté locale aura clairement été établi. Étant donné que 2017 est l'occasion de célébrer l'anniversaire de Montréal, les projets devront mettre en valeur l'histoire ou le patrimoine montréalais.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service de la concertation des arrondissements. Le règlement d'emprunt et le PTI nécessaire à la réalisation des projets seront à la charge de la ville centrale. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté ou s'il est reporté, la réalisation des projets à temps pour le 375e anniversaire pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion sur le règlement d'emprunt par le conseil municipal: 26 janvier 2015
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal: 23 février 2015
Adoption du règlement d'emprunt par le MAMROT: date à venir
Fin de l'appel de projets: 2 mars 2015
Adoption par le comité exécutif des projets proposés: 25 mars 2015
Confirmation des projets choisis et début des travaux: à partir avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Guylaine BRISSON
Directrice

Le : 2015-01-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2015-01-16



Dossier # : 1143624048

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146603003 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146603003 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-19 16:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624048

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146603003 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146603003 reçu du comité exécutif le 10 décembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 janvier 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE146603003 reçu du comité exécutif le 10 décembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme). À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-01-19



Dossier # : 1153624003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897019 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 (3 soumissionnaires.).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897019 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 (3 soumissionnaires.).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-19 16:47

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897019 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 (3 soumissionnaires.).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE145897019 reçu du comité exécutif le 7 janvier 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 (3 soumissionnaires.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 janvier 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145897019 reçu du comité exécutif le 7 janvier 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-

12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 (3 soumissionnaires.).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-14

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-01-19



Dossier # : 1153624001

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457009 - Accorder un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - 6 soumissionnaires - contrat no 14299.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457009 - Accorder un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - 6 soumissionnaires - contrat no 14299.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-19 16:44

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457009 - Accorder un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - 6 soumissionnaires - contrat no 14299.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat Mandat SMCE140457009 reçu du comité exécutif le 10 décembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - 6 soumissionnaires - contrat no 14299.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 14 janvier 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE140457009 reçu du comité exécutif le 10 décembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme "Le groupe Geyser inc." pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5730 - 6 soumissionnaires - contrat no 14299. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-01-19

CE : 60.004

2015/01/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS